



## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 1ER JUIN 2023, A 19H30**

<b>PRESIDENCE</b>	Mme Valentina Marthaler, Présidente
<b>CONSEIL GENERAL</b>	47 Conseillers généraux sont présents
<b>EXCUSES</b>	Mmes Irene Bernhard et Sandra Pichonnaz et M. Loris Schnarrenberger
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	9 Conseillers communaux sont présents

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023
2. Comptes 2022
  - Présentation générale des comptes de résultats et des investissements
  - Rapport de la Commission financière
  - Examen des comptes de résultats et des investissements
  - Vote final
3. Rapport de gestion 2022
4. Message relatif à l'achat immobilier d'un local commercial destiné à l'aménagement d'une crèche sur la parcelle 4422 RF, rue des Cerisiers 2
5. Message relatif au crédit d'investissement pour les travaux de construction d'un pavillon et de couverts sur le site de la déchetterie
6. Message relatif au crédit d'investissement du 1<sup>er</sup> paquet de mesures du Plan climat communal
7. Election d'un membre à la Commission des naturalisations
8. Election à la présidence et à la vice-présidence

9. Postulat N° 036 déposé par M. Jacques Dietrich (PS) concernant la mise en place d'une stratégie de communication globale pour la Commune de Villars-sur-Glâne (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
10. Message relatif aux nouveaux règlements sur les taxes pour l'eau potable et l'épuration
11. Message relatif à la mise en œuvre de la politique communale du logement
12. Divers

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Chères et Chers membres du Conseil communal, M. le Syndic, Chères et Chers collègues, j'ai le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général de ce soir en vous souhaitant à toutes et tous la bienvenue. Je salue et remercie également la représentante et les représentants de la presse qui répondent présents pour relater nos débats et les membres du public.

Je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel le 16 mai 2023, soit dans le délai légal de 15 jours tel que prévu par notre règlement et qu'elle a, ainsi, été régulièrement convoquée.

A ce propos, je vous rappelle qu'étant donné le gros volume de documents pour la séance de ce soir, ils ont été considérés comme colis et traités en tant que tels. Il est donc possible que certains ou certaines d'entre vous aient reçu les documents à une date ultérieure étant donné que la poste n'a pas pu garantir un acheminement dans les délais malgré l'envoi avancé d'un jour par la Commune. Cela ne remet cependant pas la régularité de la convocation en cause puisque tous les documents étaient à votre disposition sur le site internet de la Commune dès le 17 mai 2023.

A la suite de l'accession de M. Grangier au Conseil communal, nous avons le plaisir d'accueillir, ce soir, une nouvelle Conseillère générale au sein de notre hémicycle en la personne de Mme Laurence Ramuz.

Mme Ramuz a, d'ores et déjà, été assermentée par Mme la Préfète, Lise-Marie Graden, et peut donc valablement siéger au sein de notre Conseil général.

A qui puis-je donner la parole pour une présentation ? M. Dumont.

**M. Alexandre Dumont**, Conseiller général. Mme Ramuz habite notre Commune depuis toujours et y a fait ses écoles. Elle est enseignante à l'école de Villars-Vert et elle est

psychologue du travail. Elle a beaucoup de compétences aussi bien au niveau de la connaissance de la Commune que des écoles qui nous seront très utiles au sein du Conseil général. Je vous remercie de lui faire bon accueil.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Mme Ramuz, je vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre nouvelle fonction et vous remercie pour votre engagement.

Je profite de réitérer mes chaleureux remerciements à M. Grangier pour son engagement au sein de notre Législatif.

A toute fin utile, je vous informe, par ailleurs, que M. Julien Collaud a repris la présidence de la section du PLR Villars-sur-Glâne et que M. Alexandre Dumont occupe désormais le poste de chef de groupe PLR-PVL. Je vous souhaite bien du plaisir dans vos nouvelles attributions.

Sont excusés pour la séance de ce soir au niveau du Conseil général les personnes suivantes :

- Mmes Sandra Pichonnaz et Irène Bernhard
- M. Loris Schnarrenberger

Je vous informe également que Mme Marie-Hélène Brouchoud arrivera avec du retard.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Dans l'intervalle, je vous prie de bien vouloir, comme à l'accoutumée, transmettre au secrétariat communal et si possible en version électronique le texte de vos diverses interventions et ce, même si nos débats sont enregistrés pour simplifier la tenue du procès-verbal. Un immense merci d'avance à Mme Vonlanthen.

Nous sommes 44 Conseillers généraux présents.

Cela étant dit, je vous rappelle que chaque membre peut par une motion d'ordre proposer au Conseil général de modifier la marche des débats. Avez-vous donc des remarques à formuler quant à notre ordre du jour ? Tel n'est pas le cas.

Au vu de notre copieux ordre du jour, je vous prierais de bien vouloir dans la mesure du possible effectuer vos interventions de la manière la plus concise possible.

Avez-vous des remarques à formuler à propos de notre ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au point 1.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 disponible sur le site internet**

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Vous avez pu prendre connaissance du procès-verbal. Y a-t-il des remarques à son sujet ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 sont priés de le manifester par main levée.

***Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 est approuvé à l'unanimité***

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Nous passons au point 2 de notre ordre du jour.

## **2. Comptes 2022**

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. La discussion qui va suivre a pour objet les comptes de résultats et d'investissements 2022 sous MCH2. Nous allons traiter cet objet en deux temps. Tout d'abord dans le cadre d'une discussion générale puis dans le cadre d'une discussion de détail conformément à l'article 43 al. 2 de notre règlement. La parole est tout d'abord au Conseil communal, puis à la Commission financière et ensuite au Conseil général. Par conséquent, je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller communal. J'essaierai d'être concis car l'ordre du jour est très touffu. Dans les comptes 2022, comme dans beaucoup de communes, nous avons un bénéfice considéré comme inattendu mais toujours avec une certaine prudence pour le futur en fonction des différents chiffres que je vais vous présenter au beamer.

Le bénéfice budgétisé était de CHF 282'469.- et le bénéfice réalisé est de CHF 5'954'398.-. Concernant les explications, il y a eu une réduction des charges par rapport au budget et comme partout au moment d'établir le budget à la fin 2021, nous étions tous atteints d'un

certain optimisme dû à la période Covid qui se terminait et enfin de bonnes surprises au niveau des personnes morales. En effet, nous avons une base de calcul un peu plus fiable par rapport à l'effet de la réforme fiscale des entreprises qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Nous avons des taxations fiscales 2020 pour les personnes morales et pouvons constater l'effet réel de cette réforme. Je rappelle que pour Villars-sur-Glâne ce sont les deuxièmes comptes sous MCH2 puisque nous avons déjà présenté les comptes 2021 sous cette forme.

Dans tous les dicastères il y a eu une réduction des charges par rapport au budget 2022, à savoir :

Chapitre 0 - Administration	-	11.7%
Chapitre 1 - Ordre et sécurité publique	-	7.2%
Chapitre 2 - Formation	-	4.9%
Chapitre 3 - Culture, sports et loisirs	-	4.4%
Chapitre 4 - Santé	-	1.02%
Chapitre 5 - Prévoyance sociale	-	3.1%
Chapitre 6 - Trafic et télécommunications	-	6.2%
Chapitre 7 - Environnement et aménagement du territoire	-	46.4%
Chapitre 8 - Economie publique (hors liquidation du GIG)	-	0.8%

Soit un total des réductions des charges nettes de CHF 2'835'832.- par rapport au budget 2022. La première explication de ce bon résultat est une maîtrise permanente des charges de la Commune.

La deuxième explication concerne les quatre principaux impôts conjoncturels qui sont tous supérieurs au budget 2022. L'impôt sur les gains immobiliers est supérieur au budget 2022 de CHF 527'000.-, les mutations immobilières sont supérieures de CHF 143'000.-, les impôts sur les successions sont supérieurs au budget de CHF 99'000.- et l'impôt sur les prestations en capital est supérieur de CHF 252'212.- soit au total une augmentation de CHF 1'021'212.- par rapport au budget 2022. Ces impôts sont toujours difficiles à budgétiser.

Le point défavorable des comptes 2022 concerne les personnes physiques. En effet, nous avons un montant de CHF 22'000'000.- pour l'impôt sur le revenu de ces personnes. Je rappelle qu'il s'agit d'estimation. De plus, il y a un retard inhabituel en matière de taxation fiscale 2021 au niveau cantonal si bien que nous n'avons pas des bases de calcul aussi fiables que nous pouvions avoir les autres années. Je rappelle que certaines mesures qui ont été prises par notre Parlement cantonal impliqueront des baisses fiscales aussi pour les

communes. Certaines sont entrées en vigueur en 2022 si bien que nous ne pouvons pas présenter des revenus fiscaux des personnes physiques en hausse mais plutôt stables, ce qui est une bonne nouvelle dans la mesure où depuis plusieurs années il y a une stabilité pour ce poste.

Au sujet des personnes morales, lorsque les études sur l'impact de la réforme fiscale des entreprises ont été faites, avant son entrée en vigueur, on prédisait une réduction des rentrées fiscales des personnes morales pour la Commune de Villars-sur-Glâne de l'ordre de 43%. Avant la réforme fiscale des entreprises, nous avions des impôts sur le bénéfice des personnes morales d'environ 20 millions en moyenne. L'année record des impôts sur le bénéfice des personnes morales était celle de 2014 avec un montant de CHF 24'805'000.-. Il est réjouissant de constater que par rapport à 2021 où il y avait CHF 11'005'000.- d'impôts sur le bénéfice des personnes morales, en 2022, on peut afficher un montant de CHF 19'200'000.- soit CHF 1'920'000.- de plus que le budget. Ces chiffres sont basés tout d'abord sur les taxations fiscales 2020 qui sont les premières sous la réforme fiscale des entreprises et sur des informations que nous avons dans les contacts réguliers que nous entretenons avec les entreprises de notre Commune. Si nous transposons le montant de CHF 19'200'000.- à la fiscalité d'avant la réforme fiscale des entreprises, je pense que nous serions au-delà de l'année record de 2014. Prudence tout de même avec les chiffres des personnes morales car les bons chiffres de 2022 ne seront pas forcément les mêmes en 2023 ou 2024.

L'effet de l'augmentation des revenus des personnes morales signifie à nouveau la dépendance aux personnes morales. Pour 2022, elle est d'environ 50%, un taux largement supérieur au taux moyen des autres communes.

Les investissements bruts 2022 étaient de l'ordre de CHF 5'088'590.- et de CHF 3'481'601.- nets. Dans les messages qui vous sont soumis ce soir, nous ferons beaucoup de rattrapages dans les investissements puisque pour 2023, nous avons CHF 15'000'000.- d'investissements planifiés nets. Il est réjouissant de constater que nous pourrons aussi financer une partie des investissements sans devoir augmenter la dette communale d'où la nécessité d'avoir des résultats comme nous avons aujourd'hui.

Quelques mots du bilan. Nous avons dû réévaluer notre patrimoine dans les comptes 2021 selon MCH2 dont le total se montait à environ CHF 42'500'000.-. A ce moment-là, nous avons décidé de prélever CHF 2'300'000.- sur 10 ans pour compenser les amortissements sur évaluations qui sont cette année de CHF 2'048'582.-. Le prélèvement sur la réévaluation du patrimoine n'améliore pas le résultat de CHF 2'300'000.- mais améliore le résultat de CHF

251'418.- soit la différence entre le prélèvement sur la provision et les amortissements que nous devons faire chaque année.

Nous avons viré à la fortune de la Commune un montant de CHF 22'308'000.- qui pourrait servir à combler d'éventuels déficits futurs. En page 90 de votre document, il y a le capital propre de la Commune au 31.12.2022 qui s'élève à CHF 87'325'664.-.

Quelques mots sur la dette et les liquidités. Comme mentionné dans vos documents, en 2022, nous avons pu réduire la dette de CHF 9'000'000.- ce qui est un signe de bonne santé financière. Elle passe donc de CHF 79'000'000.- à CHF 70'000'000.-. La dette nette, quant à elle, a été réduite de CHF 4'483'462.- pour passer à CHF 56'446'764.-. Les liquidités au 31.12.2022 se montaient à CHF 14'748'290.-. Le taux moyen de la dette communale est très favorable car nous avons pu fixer des taux au bon moment. Ce poste fait l'objet d'une grande vigilance car nous ne pourrions plus négocier des dettes à des taux aussi favorables qu'il y a une année, voire deux ans.

Le flux de trésorerie se montait à CHF 14'575'216.-, à savoir l'excédent de recettes 2022 et non pas 2021 sans les opérations comptables soit une nette amélioration de la trésorerie en 2022.

Je vous rappelle enfin que sous MCH2, les provisions disparaissent car nous avons dissous d'une part, la dernière tranche de provision PF17 en 2022 soit CHF 900'000.- comme cela était prévu au budget et d'autre part, la réserve pour la Caisse de Prévoyance du Personnel de l'Etat pour un montant de CHF 1'596'351.-. Dès lors, il n'y aura plus de provision dans les comptes comme l'exige MCH2.

La Commission financière a souhaité un historique des indicateurs financiers. Malheureusement, un historique sur 5 ans n'est pas fiable car il y a eu l'introduction de MCH2. Dès lors, vous pouvez voir à l'écran le tableau des différents indicateurs financiers pour 2021 et 2022, à savoir :

	<b>2021</b>	<b>2022</b>
1. Taux d'endettement net	117.02%	99.74%
2. Degré d'autofinancement	2450%	265%
3. Part des charges d'intérêts	0.85%	0.57%
4. Dette brute par rapport aux revenus	1.28%	113.71%
5. Proportion des investissements	2.32%	7.13%
6. Part du service de la dette	6.63%	5.78%
7. Dette nette par habitants en francs	4973.90%	4590.29%
8. Taux d'autofinancement	11%	11.52%

Si l'on compare ces indicateurs financiers avec ceux que l'on nous a présentés dans le cadre des exercices financiers liés à la fusion, la catastrophe ne s'est pas produite et espérons qu'elle ne se produira jamais pour la Commune de Villars-sur-Glâne.

Perspectives et conclusions. Il y a toujours des incertitudes face à la situation internationale, l'impact sur l'économie, les revenus fiscaux et les taux d'intérêts. Même les entreprises disent que c'est difficile pour elles de se projeter au-delà de 2023 ou de juin 2024. Vous imaginez bien que pour la Commune c'est très difficile d'établir un budget exact.

Les liquidités à disposition sont intéressantes, elles sont un signe de bonne santé financière. C'est non seulement bon pour les ratios mais c'est surtout bon pour financer les investissements sans augmenter systématiquement la dette.

Et pour terminer, je rappelle que pour nous, il était très important de recevoir les chiffres officiels du Canton 2020 pour les personnes morales, ce qui nous permet de déterminer plus exactement l'effet de la réforme fiscale sur nos entreprises qui est de loin pas ce qui nous avait été prédit, à savoir une réduction de 43%.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. La parole est à la Commission financière. M. Zaugg.

**M. Michael Zaugg**, Président de la Commission financière. En date du 04 mai 2023, la Commission financière s'est réunie pour l'examen des comptes 2022 en présence des représentants communaux, M. Olivier Carrel, Conseiller communal, Responsable du dicastère des finances, Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances, ainsi que M. Maxime Kursner, Adjoint à la Cheffe du Service des finances, qui lui ont donné les explications complémentaires au message. La Commission financière a également reçu, le 9 mai 2023, les représentants de l'organe de révision, MM. Markus Jungo et Célien Berthold de la fiduciaire CORE Fiduciaire Revicor SA.

En préambule, la Commission financière tient à remercier le Conseil communal, plus spécialement le Chef du dicastère des finances, ainsi que la Cheffe du Service des finances et son Adjoint, et tous les collaborateurs de la Commune qui ont participé à l'élaboration des comptes communaux 2022 et du message très détaillé et de qualité.



Contre toute attente, les comptes 2022 bouclent avec un bénéfice net inespéré de CHF 5'954'398.15 alors que le budget 2022 prévoyait un bénéfice de CHF 282'469.80. La Commission financière ne peut que s'en réjouir ! La toujours bonne et constante maîtrise des dépenses et charges courantes par le Conseil communal et les services communaux est un des éléments qui a contribué à ce résultat positif, ce grâce à une économie de plus de 1 million par rapport au budget 2022.

Autre élément qui a contribué à l'excellent bénéfice réalisé, les recettes fiscales des personnes morales. Celles-ci, plus difficiles à estimer, se sont avérées bien meilleures que prévues malgré un contexte politique et économie instable. Elles dépassent les prévisions et contribuent largement à ce résultat bénéficiaire. Toutefois, gardons à l'esprit leur caractère aléatoire.

Par contre, une certaine incertitude demeure quant aux rentrées fiscales des personnes physiques en raison notamment des nouvelles déductions fiscales cantonales dont elles bénéficient. Malheureusement, les craintes d'une stagnation par rapport aux comptes 2021 semblent se confirmer, avec pour conséquence, à nouveau, une plus forte dépendance financière de notre Commune envers les personnes morales avec les risques que cela comporte. D'où la nécessité pour Villars-sur-Glâne de rester une Commune attractive pour les personnes et familles de toutes les couches sociales et tendre ainsi vers un meilleur équilibre entre recettes fiscales des personnes physiques et personnes morales.

Quant aux indicateurs financiers qui permettent, depuis l'introduction de MCH2 de vérifier plus aisément la bonne ou mauvaise santé des finances communales, ils laissent apparaître une situation financière de la Commune en demi-teinte, mais en bonne voie d'amélioration.

Pour ce qui est des comptes d'investissement, il y a aussi lieu de garder en mémoire qu'un certain nombre d'investissements n'ont pas été totalement comptabilisés car en cours de réalisation ou reportés. Selon les informations reçues des représentants du Conseil communal, les montants encore à disposition (crédits disponibles provisoires) seront bel et bien dépensés, pour la plupart durant cette année 2023.

La Commission financière a pris note que le prélèvement sur la réserve de la réévaluation du patrimoine administratif de 2,3 millions de francs le sera, chaque année pendant 10 ans, du même montant pour répondre aux exigences du Service des Communes qui impose un prélèvement identique sur une décennie. Il en résulte une amélioration du bénéfice des

comptes 2022 d'un montant de CHF 251'417.04, soit la différence entre le prélèvement sur la réserve et les amortissements sur les réévaluations du patrimoine administratif.

Cela étant dit, en date du 9 mai 2023, la Commission financière a rencontré MM. Markus Jungo et Célien Berthold de la Fiduciaire CORE SA, représentants de l'organe de révision de la Commune, qui ont procédé à la révision des comptes communaux pour la dernière fois, après 6 ans, d'excellente collaboration aussi bien avec le Service des finances que la Commission financière.

Dans son rapport de révision, l'organe de contrôle, suite à la révision qui s'est déroulée du 12 au 14 avril 2022, a relevé la très bonne gestion et le professionnalisme de la Cheffe du Service des finances et de ses collaborateurs. Ils ont souligné l'excellente tenue de la comptabilité dans son ensemble.

La Commission financière a formulé différents commentaires et recommandations à l'intention du Conseil communal, suite aux rapports des réviseurs et leurs propositions. Il s'agit des 6 points suivants :

1. *Actifs de régularisation impôts*                      *Compte 10420.10*

La Commission financière a pris acte que l'estimation du Service des finances, évaluée comme « prudente » par les réviseurs aussi bien pour les revenus fiscaux des personnes morales que des personnes physiques, était adéquate compte tenu de la situation conjoncturelle.

2. *Inventaires des immobilisations*

La Commission financière fait sienne la recommandation des réviseurs portant sur la formalisation d'un inventaire suite à la réévaluation MCH2. Elle a pris note de la volonté du Service des finances d'y donner suite dans les meilleurs délais.

3. *Evaluations ultérieures du patrimoine financier*

Malgré le fait que l'article 43 LFCo prévoit une réévaluation annuelle des placements financiers, la méthode mise en place par le Service des finances, qui la prévoit tous les 3 ans, est admissible selon les réviseurs, l'important étant, selon ces derniers, la régularité de la méthode.

4. *Suivi des budgets d'investissement*

La Commission financière réitère sa demande au sujet du suivi des budgets des investissements par le Service des finances en parallèle avec les Services techniques et que, dans l'attente de la mise à jour du logiciel Citizen, les informations nécessaires soient déjà intégrées dans le fichier Excel existant.

#### 5. *Constatations relatives au système de contrôle interne (SCI)*

L'organe de révision a validé l'existence du SCI au sein de l'Administration mais avec une remarque sur le manque de formalisation. Certes, des processus et des contrôles sont déjà en place, ce qui a été confirmé par la fiduciaire, mais sans formalisation ni documentation.

La Commission financière est consciente que la mise en place d'un SCI suppose un investissement en temps et en réflexion important mais relève qu'il est de la responsabilité du Conseil communal de veiller au suivi de ce dossier et de donner les outils et les moyens nécessaires à sa réalisation afin de répondre aux exigences de MCH2. Si les ressources personnelles à disposition du Service des finances sont insuffisantes pour la finalisation du SCI jusqu'à la fin de l'année 2023, le recours à un mandat externe pour cette tâche serait soutenu par la Commission financière.

#### 6. *Indicateurs financiers*

La Commission financière a demandé, que pour les comptes 2022 déjà, si cela est possible mais en tout cas, dès les comptes 2023, le Conseil général puisse disposer, pour les différents indicateurs financiers, d'une comparaison avec les taux des années précédentes, sur 5 ans, ainsi que d'un graphique en vue d'une meilleure visibilité de l'évolution des différents ratios. Dans cette attente, elle a demandé qu'une présentation schématique soit déjà donnée au Conseil général lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Sur la base de ces éléments ci-dessus, la Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité, les comptes 2022. Pour le reste, elle a pris note des explications qui lui ont été données et émettra quelques remarques lors de la discussion de détail.

**M. Alexandre Demont**, Conseiller général, rejoint la séance à 20h57.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. La parole est au Conseil général pour la discussion générale. A qui puis-je donner la parole ? Mme Ugolini.

**Mme Valérie Ugolini**, Conseillère générale. Le groupe socialiste a analysé les comptes 2022 et tient en préambule à remercier vivement le Service des finances et tous ses collaboratrices

et collaborateurs pour le travail effectué et la gestion professionnelle des comptes de la Commune.

Le groupe socialiste se réjouit des résultats très positifs de la Commune qui termine avec un bénéfice de presque CHF 6'000'000.- au lieu des CHF 280'000.- budgétisés. Malgré une situation économique tendue et une période de crise sanitaire, la Commune a pu durant 3 années consécutives clore avec des chiffres positifs voire plus que positifs cette année.

La différence entre le budget et les dépenses 2022 démontrent que la Commune contrôle bien et peut-être même, limite ses dépenses.

Certes nous sommes tous heureux de ces résultats et aussi de la prudence de nos autorités. Mais rappelons-le, une commune n'a pas pour but de thésauriser des ressources financières, elle a pour but surtout d'utiliser ces ressources pour offrir à sa population les services et les infrastructures dont elle a besoin.

Peut-être est-ce le moment pour le Conseil communal mais aussi pour le Conseil général d'être un peu moins frileux et méfiant et de mettre en place, respectivement de soutenir des projets qui encouragent la cohésion sociale, favorisent l'intégration et luttent contre la précarité. Nous le savons, le coût de la vie a fortement augmenté et a des impacts sur le niveau de vie de nombreux habitants en particulier des personnes âgées. On sait que les services sociaux de Villars ont un nombre croissant de dossiers à traiter, que certains logements sont à la limite de la salubrité, que de nombreux enfants dans certains quartiers sont allophones avec des gros problèmes d'intégration. Il est important de montrer à la population qui lit dans la presse les résultats positifs financiers de notre Commune que nous sommes proches d'elle pour les soutenir.

Nous sommes heureux de pouvoir voter aujourd'hui sur des thèmes qui touchent directement la population et qui vont dans le sens de nos revendications. Nous demandons donc aux autorités communales de continuer dans cette voix. Cela étant le parti socialiste recommande de soutenir les comptes 2022.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. M. Collaud.

**M. Julien Collaud**, Conseiller général. En préambule, le groupe PLR-PVL tient à remercier Monsieur le Conseiller communal, Olivier Carrel, ainsi que Madame Rusterholz et son équipe

pour le gros travail fourni afin d'établir les comptes 2022 dans les délais et avec un excellent niveau de qualité.

Le groupe PLR-PVL a pris connaissance de l'excellent résultat 2022, ainsi que de son origine, et se réjouit que les charges de l'exercice aient été maîtrisées. Il salue également la diminution des dettes de la Commune ainsi que la réduction de la dépendance aux personnes morales même si cette dernière reste significative.

Le groupe PLR-PVL tient toutefois à souligner que ces bonnes nouvelles ne doivent pas nous faire perdre de vue que notre Commune va devoir réaliser des gros investissements dans les années à venir, notamment 15 Mios francs en 2023. Ces derniers ne seront pas tous compensés par de nouvelles entrées fiscales, comme la taxe sur l'eau pour la future STEP. Par ailleurs, la situation sur les marchés financiers semble clairement se diriger vers une hausse durable des taux d'intérêt, qui rendra naturellement plus cher le recourt à l'emprunt. Dans ce contexte, pour le bien de notre Commune, notre rôle de Conseillers généraux sera d'être encore plus raisonnable lorsque nous voterons de nouvelles dépenses, tout particulièrement celles engageant Villars-sur-Glâne sur plusieurs décennies.

En conclusion, le groupe PLR-PVL vous recommande d'accepter les comptes 2022 tels que présentés par le Conseil communal.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. M. Etter.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Les groupe Verts Centre-Gauche PCS a lu avec grande attention et satisfaction les comptes tels que proposés par le Conseil communal avec le soutien du département des finances. Le budget montre un bénéfice ou écart positif par rapport à la planification d'environ 6 millions de francs. Un grand merci au Conseil communal.

Une discussion animée à l'intérieur du groupe à donner naissance à quelques idées ou propositions dans le cadre des comptes.

Souhaits ou idées concernant l'annexe 7 : Serait-il possible d'ajouter les chiffres des années précédentes et les présenter sous forme de graphique. Serait-il possible d'extraire des tendances au lieu d'avoir uniquement un pointage sur l'année. De plus, il serait souhaitable d'ajouter au graphique les valeurs de seuil où le vert passe au orange ou au rouge, afin de mesurer l'écart par rapport aux changements de couleur.

Plan climat : Serait-il imaginable qu'une partie des 6 millions soit utilisés pour alimenter le Plan climat ? Les défis dans ce domaine sont considérables. Le Plan climat nécessite un courage politique et avec cet engagement un financement futur compatible. Les défis sont et seront nombreux et un financement supplémentaire serait probablement le bienvenu.

La cohésion sociale : Il est à observer que dans de nombreux domaines, le nombre de dossiers a augmenté (dossiers des interprètes pour les migrants, dossiers des pupilles, dossiers d'aide sociale). En complément des comptes, voir aussi le Rapport de gestion chapitre 7. Affaires sociales : Serait-il imaginable d'établir un indicateur social similaire aux indicateurs financiers qui permettrait d'estimer les tendances, augmentation ou diminution, de la précarité de la population la plus vulnérable de notre Commune. Le développement de la situation en Europe ne prédit pas des temps meilleurs. Ce serait un outil utile pour estimer l'importance des messages futurs. Cette idée s'applique aussi sur le message relatif à la politique du logement.

Le groupe Verts Centre-Gauche PCS remercie le Conseil communal et le Service des finances pour son excellent travail. Il va accepter le budget et se réjouit d'avance si quelques suggestions seront considérées comme utiles.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. M. Eugster.

**M. François Eugster**, Conseiller général. Lors de sa séance préparatoire qui s'est tenue le 23 mai 2023, le groupe Le Centre a pris connaissance avec satisfaction du résultat des comptes 2022 ainsi que le message relatif du Conseil communal.

A l'instar de la majorité des communes fribourgeoises, les comptes de Villars-sur-Glâne bouclent sur un bénéfice. Nous sommes certes loin des 24 millions de la Ville de Fribourg, mais ces presque 6 millions font quand même plaisir.

Plaisir car globalement les charges ont été bien maîtrisées et sont inférieures au budget dans presque tous les chapitres, sauf celui de la culture, sport et loisirs.

Plaisir car les recettes sont supérieures au budget sauf pour deux chapitres de quelques CHF 4'000.- chacun soit pour le chapitre 2 formation et le chapitre 4 santé.

Plaisir car avec MCH2, la disparition des réserves cachées montre l'état réel des finances communales.

Plaisir car la dette brute a diminué et, de plus, le taux moyen des intérêts reste à un taux faible de 0,59%.

Plaisir car la plupart des entreprises villaroises se portent mieux que la situation internationale (post pandémie, guerre en Ukraine, etc.) le laissait présager. Même si cela accroît notre dépendance aux personnes morales.

Cependant, il n'y a pas de quoi se reposer sur nos lauriers et se faire plaisir. Le groupe Le Centre continue d'inviter le Conseil communal à explorer toutes les pistes d'optimisations et de réductions des dépenses et d'appliquer la ligne de prudence lors des estimations des recettes fiscales pour les budgets futurs.

Enfin, le groupe Le Centre remercie le Service des finances et particulièrement sa cheffe, Mme Rusterholz, ainsi que le Conseil communal, pour l'important travail réalisé et tient encore à relever la qualité du message. Ainsi, il vous invite à approuver les comptes 2022 bénéficiaires de CHF 5'954'398, 15.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. D'autres interventions dans le cadre de la discussion générale ? Tel n'est pas le cas, nous passons à la discussion de détail. Je vous propose de commencer la discussion dans l'ordre du document qui vous a été transmis en commençant par examiner les comptes par natures, chapitre par chapitre. Pour plus de clarté, je vous prie de bien vouloir spécifier le numéro de compte concerné et son libellé lors de vos interventions.

### **Comptes par natures 2022, chapitre par chapitre**

#### **Chapitre 3 / Charges**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

#### **Chapitre 4 / Revenus**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

## **Chapitre 5 / Dépenses**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

## **Chapitre 6 / Recettes**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Nous passons aux comptes de résultats 2022.

## **Comptes de résultats 2022, chapitre par chapitre**

### **Chapitre 0 / Administration générale**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**M. Michael Zaugg**, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

0290.3120.05 Electricité bâtiment administratif Petit-Moncor 1B-1F

0291.3120.05 Electricité bâtiment La Grange

0292.3120.05 Electricité bâtiment Ancienne école

La Commission financière a constaté des coûts d'électricité inférieurs aux montants budgétisés dans différents bâtiments communaux. Il en est de même pour certains bâtiments scolaires tels que Ecole de Cormanon (poste 21701.3120.05), Ecole de Villars-Vert (poste 21703.3120.05) et Ecole du Platy (poste 21705.3120.05). La Commission financière a demandé à connaître les raisons et si l'impact des mesures d'énergie mises en place au début de l'automne 2022 a déjà été quantifié.

La Commission financière a pris note de la réponse du Conseil communal qui précise que la consommation d'électricité des différents bâtiments fluctue en fonction de la météo, du comportement des utilisateurs et de la densité d'utilisation. Les montants inscrits au budget tiennent compte d'une moyenne sur plusieurs années. Selon le Conseil communal, on peut



constater que, d'une manière générale, les consommations d'électricité en 2021 étaient plus importantes que pour les 3 années précédentes. A cela s'ajoutent des spécificités des bâtiments, par exemple, le BSEV a subi des modifications de ses installations pour mieux répartir les consommations avec les différents locataires. Quant à l'Ancienne école, elle était en travaux d'où le report des coûts sur les cellules d'activité des Platanes qui a fonctionné comme bibliothèque provisoire. Selon le Conseil communal, les mesures d'économie d'énergie ne pourront pas être quantifiées en raison des autres facteurs d'influence.

0290.3120.00 Chauffage bâtiment administratif

La Commission financière a constaté que, d'une manière générale, les frais de chauffage ont augmenté par rapport aux comptes 2021 pour la plupart des bâtiments communaux, pour certains, au-delà du montant budgétisé. Par contre, les bâtiments scolaires voient leur frais de chauffage moins élevés par rapport aux comptes 2021 et au budget 2022.

La Commission financière a pris note que les prix de l'électricité ont augmenté pour certains bâtiments, que le prix du chauffage à distance a pu être négocié pour certains autres bâtiments et qu'en plus de ces éléments, la consommation dépend de la météo et probablement des mesures d'économie mises en place.

0290.3144.00 Entretien et réparations du bâtiment administratif Petit-Moncor 1B-1F

0292.3144.00 Entretien et réparations du bâtiment Ancienne école

La Commission financière a souhaité connaître pour quelle raison les montants budgétés pour l'entretien et les réparations de ces deux bâtiments n'ont pas été totalement dépensés, soit 50% pour le Bâtiment administratif et 24% pour l'Ancienne école.

La réponse du Conseil communal est qu'il s'agit en fait de reports de travaux ou de coûts inférieurs pour certains travaux par rapport au budget 2022.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### **Chapitre 1 / Ordre et sécurité publics**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

## **Chapitre 2 / Formation**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**M. Michael Zaugg**, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

2120.3169.00 Locations piscine et patinoire (sans transports)

La Commission financière a demandé à connaître les raisons pour lesquelles, dans le cadre scolaire, il y a eu moins de locations de piscine et de patinoire que prévu au budget 2022.

Le Conseil communal a répondu à la Commission financière, qu'en principe, 10 leçons de natation sont données aux classes. Pour l'année 2022, le nombre de leçons a dû être revu à la baisse pour des questions de planification finale indépendantes de la volonté de la Commune.

2130.3612.10 Contribution écoles cycle d'orientation (DL)

La Commission financière s'est étonnée, alors que le nombre d'élèves et la charge relative aux enseignants sont connus, que l'estimation lors du budget 2022 n'ait pas été plus précise au regard des comptes 2021.

La Commission financière a été informée que les projections se faisant en automne 2021 pour la rentrée d'août 2022, il peut y avoir des différences entre le nombre d'élèves « physiques » et « légaux » et en plus, un élève qui a des besoins particuliers compte pour 3. Enfin, l'Association fait preuve de prudence dans son estimation budgétaire sachant que le 50% du coût d'une classe supplémentaire est à sa charge.

21701.4240.30 Rétribution énergie photovoltaïque Cormanon

La Commission financière constate que la rétribution financière issue des panneaux photovoltaïques s'avère meilleure que prévue. Elle se demande si le Conseil communal va tenir compte de cet élément dans les projets futurs. A cette question de la Commission financière, le Conseil communal a répondu que le calcul de la rentabilité des projets prend en compte les éléments en vigueur au moment de l'analyse et que le montant inscrit au budget pour la revente de l'énergie est issu d'une analyse des années précédentes.

2193.3637.00 Activités culturelles scolaires

La Commission financière a demandé à connaître la raison pour laquelle les activités culturelles scolaires ont été réduites pour près de CHF 10'000.-.

La Commission financière a pris acte que la raison en a été un début d'année 2022 encore impacté par des restrictions liées à la crise sanitaire, ce qui a limité l'organisation de certaines activités.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**M. Michael Zaugg**, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

3411.3144.00 Entretien et réparations du Centre sportif du Platy

3425.3144.00 Entretien et réparations de la Cabane du Platy

La Commission financière a noté une diminution sensible des frais d'entretien et de réparations par rapport aux comptes 2021 pour la Cabane du Platy. Par contre, elle a constaté une forte augmentation de tels frais pour le Centre sportif du Platy par rapport aux comptes 2021. Cette constatation porte sur d'autres bâtiments communaux. La Commission financière a demandé les explications.

Il a été répondu à la Commission financière que l'entretien représente un certain pourcent de la valeur du bâtiment sur sa durée de vie, mais qu'il ne s'agit pas d'un montant identique à investir chaque année. Le Conseil communal a fait savoir qu'il essaie d'équilibrer les coûts de l'entretien global du parc immobilier en répartissant les frais entre les différents bâtiments en tenant compte des urgences ou/et des priorités.

3424.3101.00 Matériel de nettoyage des locaux Le Milieu

3424.3120.15 Epuration des eaux pavillon Le Milieu

La Commission financière a constaté, alors que des charges ont été budgétisées pour ces deux postes pour 2022, qu'aucune dépense ne figure dans les comptes 2022. La Commission financière en a demandé la raison.

La Commission financière a pris note que, pour le matériel de nettoyage, les commandes sont regroupées avec le matériel de l'école de Villars-Vert, les besoins pour les locaux du Milieu étant très limités.

Pour l'épuration des eaux de ce pavillon, un montant de CHF 522.75 est inscrit en charge dans les comptes 2022.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

#### **Chapitre 4 / Santé**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

#### **Chapitre 5 / Prévoyance sociale**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

#### **Chapitre 6 / Trafic et télécommunications**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**M. Michael Zaugg**, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

6221.3637.50 Encouragement plan de mobilité

La Commission financière a constaté un dépassement important des dépenses par rapport aux prévisions budgétaires, alors que les comptes 2021 font état d'un montant bien supérieur.

Le Conseil communal répond qu'il n'y a pas eu de réévaluation des montants dans le cadre de l'élaboration du budget, toujours estimé à CHF 60'000.-. Il le sera pour le budget 2024. Il faut savoir que depuis 2020, les employés de l'Etat (enseignants) bénéficient aussi de la subvention à l'achat d'un vélo électrique, explique le Conseil communal.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

## Chapitre 7 / Environnement et aménagement du territoire

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**M. Michael Zaugg**, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

7301                    Gestion communale des déchets HT

La Commission financière relève l'excellent taux de couverture s'élevant à 96.06% prouvant une gestion des déchets très bien maîtrisée par le Conseil communal et les Services techniques communaux.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

## Chapitre 8 / Economie publique

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**M. Michael Zaugg**, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

82                      Forêts (Sylviculture)

La Commission financière constate qu'aucune recette ne vient compenser les charges en lien avec les forêts communales. Elle s'en étonne sachant qu'actuellement le bois a une certaine valeur sur le marché et que sa vente devrait donner lieu à des recettes au niveau communal. La Commission financière a été informée que la gestion des forêts communales est assurée par la Coopération forestière, association intercommunale, dont Villars-sur-Glâne est membre. A sa demande, elle a reçu les comptes ainsi que les statuts de cette association.

En fait, les recettes de la vente de bois (+ CHF 200'000.- entre les comptes 2021 et les comptes 2022) ne sont pas directement encaissées par la Commune mais par Forêt Sarine et portées en déduction des coûts de gestion de l'ensemble des forêts de l'Association qui sont importants. Un plan de gestion des forêts définit la quantité de bois qui peut être coupée en lien avec l'entretien de celles-ci, explique M. Ali Osman Eraslan, Responsable des Services extérieurs.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

## Chapitre 9 / Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**M. Michael Zaugg**, Président de la Commission financière a les remarques suivantes :

9100.4000.00 Impôt revenu pers. physiques année fiscale

9100.4001.00 Impôt fortune pers. physiques année fiscale

9100.4010.00 Impôt bénéfice pers. morales année fiscale

La Commission financière se réfère à son commentaire figurant dans la partie introductive de ce courrier.

9900.3010.90 Solde vacances et heures supplémentaires

La Commission financière constate avec satisfaction que le Conseil communal a donné suite à la recommandation de l'Organe de révision et à sa demande de créer un poste dans les comptes 2022 pour régler la question du cumul du solde de vacances et heures supplémentaires du personnel communal au 31.12.2022, celui-ci atteignant le montant conséquent de CHF 464'287.-.

La Commission financière a pris note que la compensation de ce nombre important d'heures et de vacances n'aura pas d'impact sur les engagements de personnel et sera réglé en interne, soit au sein des services, soit par le biais d'un paiement.

La Commission financière a pris acte avec satisfaction qu'un meilleur suivi a été mis en place pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Nous passons à l'examen des comptes des investissements 2022.

## Comptes des investissements 2022, chapitre par chapitre

### Chapitre 0 / Administration générale

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### **Chapitre 1 / Ordre et sécurité publics**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**M. Michael Zaugg**, Président de la Commission financière a la remarque suivante :

1110.5060.001 Installations de vidéosurveillance

La Commission financière demande au Conseil communal où en est le projet de vidéosurveillance prévu pour le périmètre des écoles et les déchetteries communales.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ?

M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Syndic. Je peux préciser que ce projet n'est pas abandonné. Lors de l'élaboration du budget 2022, il n'avait été question de l'inscrire dans le budget de fonctionnement des différents établissements, ce qui n'a finalement pas été fait. Cette question sera réglée lors du prochain budget et le projet ira de l'avant.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### **Chapitre 2 / Formation**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**M. Michael Zaugg**, Président de la Commission financière a la remarque suivante :

21703.5040.100 Chapelle Villars-Vert, rénovation

La Commission financière a pris note, qu'en l'état, aucun nouveau projet est en voie d'être présenté au Conseil général et que la Paroisse a renoncé à la location de ladite chapelle. Il attend, en temps voulu, des informations sur la nouvelle affectation de ce bâtiment communal.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### Chapitre 4 / Santé

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### Chapitre 6 / Trafics et télécommunications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**M. Michael Zaugg**, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

6220.5010.005 Arrêts bus, conformité LHand (1ère étape + étude)

6220.5010.006 Arrêts bus, conformité LHand (2ème étape)

Au vu de l'urgence évoquée lors de la demande de crédit pour la mise en conformité des arrêts de bus et le constat que rien n'a été entrepris à ce jour, la Commission financière demande qu'un état de la situation soit donné au Conseil général, également sur la question de mesures compensatoires à verser aux utilisateurs à mobilité réduite.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ?  
Mme Defferrard.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère communale. Je vais vous donner quelques informations sur la situation.

Dans sa séance du 14 octobre 2021, le Conseil général a accepté le message pour l'octroi d'un crédit d'étude et de réalisation pour la 1<sup>ère</sup> étape de mise en conformité de la LHand des arrêts de bus pour un montant de CHF 1'631'000.- soit des travaux réalisables par l'entretien



constructif à concurrence de CHF 1'419'000.- et CHF 212'000.- pour des frais d'études. Ce message vous a été soumis « *afin de tenir, autant que faire se peut, les délais légaux fixés à fin 2023 par la loi sur l'égalité pour les handicapés LHand* ».

Dans ce contexte, la Loi sur la mobilité (LMob) a été adoptée le 5 novembre 2021 par le Grand Conseil, avec une entrée en vigueur fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La loi sur la mobilité (LMob) prévoit le financement des infrastructures dédiées aux transports publics par le Canton, y compris sur routes communales et cela est nouveau. La question du financement de la mise en conformité des arrêts de bus à la LHand n'est pas traitée dans le texte de la nouvelle LMob. Les conditions financières du financement par le Canton doivent être définies dans le règlement d'exécution.

En avril 2022, le Conseil communal a décidé de suspendre provisoirement dans l'attente du RMob le processus de mise en conformité des arrêts de bus. En juin 2022, la DIME a mis en consultation l'avant-projet du règlement. Ce règlement d'exécution a été adopté par le Conseil d'Etat en décembre 2022, avec une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il précise les conditions d'octroi du financement pour les arrêts de bus y compris pour les arrêts de bus qui doivent être mis en conformité selon la LHand.

Pour obtenir le financement du Canton pour la mise en conformité LHand des arrêts de bus, il faut à présent effectuer la procédure d'approbation des plans, avec devis et plans, y compris pour les arrêts les plus simples que la Commune voulait simplement réaliser dans le cadre de l'entretien constructif.

Il s'agissait pour la Commune de s'assurer du soutien financier du Canton pour l'ensemble des arrêts. En janvier 2023, le Conseil communal a repris le dossier et adjugé le mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (BAMO) pour la procédure ouverte de choix du mandataire pour les études de mise en conformité LHand. La procédure d'adjudication est actuellement en cours, avec une décision escomptée d'ici la fin de ce mois.

La Commune de Villars-sur-Glâne n'arrivera pas réaliser la mise en conformité d'ici la fin de l'année, tant sur routes communales que cantonales. Nous ne sommes pas les seuls dans le Canton. En principe, la mesure compensatoire consiste en l'aide apportée par le personnel des entreprises de transport à la personne handicapée. C'est le cas au niveau ferroviaire. C'est déjà le cas pour les chauffeurs sur les lignes de bus du réseau urbain de notre Commune. Je n'ai pas connaissance de mesures de compensation à verser sous forme financière aux bénéficiaires. J'espère avoir apporté des informations utiles.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### **Chapitre 7 / Environnement et aménagement du territoire**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**M. Michael Zaugg**, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

7101.5031.001 Plan quinquennal 2018-2022 Captages eau potable

7101.5031.004 Plan quinquennal 2018-2022 Conduites et hydrantes

7101.5031.006 Plan quinquennal 2018-2022 Appareils de mesure, commande et régulation

La Commission financière a été informée, suite à sa demande, que le plan quinquennal tient compte des investissements en lien avec des travaux de tiers d'où certains retards dans les projets et procédures. Par contre, il est nécessaire de pouvoir disposer de fonds pour ces objets le moment venu. Ceci explique le fait que le crédit accordé par le Conseil général de CHF 3'710'000.- n'a pas été entièrement dépensé.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### **Chapitre 9 / Finances et impôts**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. S'agissant du bilan et du flux de trésorerie y a-t-il des remarques à ce sujet ?

### **Bilan et flux de trésorerie 2022, chapitre par chapitre**

#### **Chapitre 1 / Actif**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**M. Michael Zaugg** Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

**10700.00      Actions du patrimoine financier**

Vu le contexte économique et bancaire actuel, la Commission financière s'est renseignée sur la gestion de la fortune de la Commune. Les représentants du Conseil communal l'ont rassurée dans le sens que, pour l'essentiel des actions, il s'agit de celles du Groupe E Celsius dont la valeur augmente chaque année et de Cremo SA, ainsi qu'une part sociale de la banque Raffeisen Fribourg Ouest.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**Chapitre 2 / Passif**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. S'agissant des annexes des comptes y a-t-il des remarques à ce sujet ?

**Annexes des comptes**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**M. Michael Zaugg** Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

**7                    Indicateurs financiers**

La Commission financière a pris acte que le taux d'autofinancement, de 11.52%, est en voie d'amélioration selon les informations reçus par les représentants de la Commune. La Commission financière ne peut que l'espérer.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Je vous propose de passer au vote final des comptes 2022. Je vous informe que nous sommes 47 Conseillères et Conseillers présents

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2022 sont priés de le manifester par main levée.

### ***Les comptes 2022 sont acceptés à l'unanimité***

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

### **3. Rapport de gestion 2022**

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Le Rapport de gestion vous a été remis à titre informatif et n'est donc pas soumis au vote. Je souligne la qualité de ce document qui permet d'avoir une belle vue d'ensemble de l'année écoulée du travail accompli par les différents protagonistes de notre Commune. Un immense merci à eux.

Le Conseil communal souhaite-t-il s'exprimer à ce sujet ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général, M. Etter.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. J'ai quelques petites remarques, à savoir à la page 118 concernant le chauffage à distance CAD, celui-ci a une interaction directe avec le Plan climat. En effet, l'approvisionnement d'énergie thermique par le CAD fait partie du Plan climat. Selon notre estimation, le CAD pose un risque systémique pour celui-ci. La page 83 du Rapport de gestion qui complète à merveille les comptes, montre que les déchets ménagers de notre Commune brûlés à la SAIDEF ont diminué de 1'590 tonnes en 2021 à 1'412 tonnes en 2022. Le Rapport ne stipule pas si cette différence est due à la collecte du plastique. Villars-sur-Glâne consomme actuellement à elle toute seule, 2/3 de la production totale de chaleur de la SAIDEF. Les belles forêts fribourgeoises se seront pas à elles seules capables de compenser le changement d'approvisionnement en combustible (gaz russe, etc.). Le 20 mai 2023, La Liberté a publié un article concernant la thématique des chauffages à distance ; les forêts fribourgeoises auront de la peine à approvisionner tous les projets de chauffage à distance. D'où viendra l'énergie « climat compatible » ? Existe-t-il une autre solution que la géothermie ? Notre groupe se pose la question.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Si la parole n'est plus demandée, est-ce que le Conseil communal souhaite intervenir ?  
M. Monney.

**M. Claude Monney**, Conseiller communal. L'approvisionnement du chauffage à distance est essentiellement réalisé grâce aux déchets ménagers. La question récurrente de la géothermie est agendée mais ce n'est probablement pas la Commune qui réglera cette question. A moyen terme, pour l'approvisionnement, l'objectif de Groupe E Celsius est d'augmenter la part renouvelable en construisant de nouvelles centrales à bois ou à bois recyclé.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour.

#### **4. Message relatif à l'achat immobilier d'un local commercial destiné à l'aménagement d'une crèche sur la parcelle 4422 RF, rue des Cerisiers 2**

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Fin 2021, la crèche Cap Canaille a quitté les locaux de la rue des Cerisiers 2 pour s'installer dans le quartier de Cormanon laissant le quartier des Dailles sans structures d'accueil pour la petite enfance. Par le biais d'un postulat, MM. Pierre Portmann et Vanya Karati avait demandé au Conseil communal de présenter un rapport sur sa stratégie afin de garantir une offre en crèche suffisante sur tout le territoire communal y compris dans le quartier des Dailles. Ce présent message tient ainsi lieu de rapport au Conseil général. Le postulat N° 026 est ainsi clos. Ce petit rappel étant fait, la parole est à la Commission financière. M. Zaugg.

**M. Michael Zaugg**, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 17 mai 2023, la Commission financière a reçu MM. Bruno Marmier, Syndic, et Marco Aurelio Andina, Conseiller communal, en charge du dossier.

En préambule, la Commission financière constate que l'achat de ce local commercial, en vue d'y implanter une crèche, répond au postulat du Conseil général « une crèche par quartier » et, pour cela, relève avant tout d'un choix politique. La Commission financière se limitera dès lors à donner un préavis uniquement sur l'aspect financier de ce message.

La Commission financière estime qu'un certain nombre d'éléments pertinents, à risque, doivent être pris en compte dans la réflexion portant sur cette acquisition.

Le premier élément concerne l'état du bâtiment dans lequel se situe le local commercial en question. Son âge (32 ans), sa vétusté et le fait qu'il n'a pas fait l'objet de rénovation va inmanquablement, le moment venu, engendrer des coûts considérables pour sa remise en état. Le fond de rénovation de la copropriété, insuffisant, ne permettra pas, à lui tout seul, d'assainir le bâtiment. Dans un futur proche, on peut craindre que le manque d'entretien de

cet immeuble commercial, nécessitera une rénovation urgente de certains équipements vitaux pour assurer l'accessibilité et la sécurité des usagers de la crèche tels que l'ascenseur, indispensable pour accéder à la crèche avec des enfants en bas âge.

Il faut aussi garder à l'esprit que l'acquisition de ce local se fera dans le cadre d'une copropriété dans laquelle la Commune sera minoritaire. La prise de décision, notamment sur l'assainissement du bâtiment, risque de ne pas être chose aisée.

Le montant de CHF 585'000.- stipulé dans le message, couvrira l'achat des locaux, les frais d'acquisition et l'étude pour la transformation des locaux. Pour ce qui est de l'aménagement de la crèche proprement dit, une pré-étude réalisée par l'architecte a permis une estimation approximative des coûts d'un montant total de quelque CHF 555'000.- qui se rajouteront au montant de CHF 585'000.-. Il en résulte un investissement total prévisionnel de CHF 1'140'000.-.

Le crédit pour l'aménagement de la crèche fera l'objet d'un autre message. Il faut espérer que les études plus approfondies ne s'écarteront pas trop de cette estimation. Certains membres de la Commission financière auraient souhaité, pour éviter ce risque, qu'un crédit global (prix achat et coût des travaux de rénovation) soit soumis au Conseil général. Le Conseil communal n'est pas favorable à cette idée pour ne pas laisser passer l'opportunité d'acquérir ces locaux.

La Commission financière estime que, compte tenu du fait que le projet vise l'implantation d'une crèche pour les 15 à 20 prochaines années au moins, une acquisition plutôt qu'une location se justifie, l'investissement à consentir étant le même pour répondre aux normes en matière d'accueil. Par contre, il faut être conscient de l'absence de garantie quant à la pérennité de la crèche dans ce local si de nouvelles normes d'accueil allaient voir le jour dans le futur mettant à mal la rentabilité de cette acquisition. En effet, les réglementations et exigences en matière de structures d'accueil pour enfants peuvent évoluer dans le temps. La Commission financière a pris note que d'autres affectations au niveau communal pourraient être envisagées si nécessaire, notamment dans le cadre des AES. Toutefois, note la Commission financière, il en résulterait forcément des coûts supplémentaires, notamment en termes d'adaptation des installations existantes aux besoins spécifiques de la nouvelle affectation.

La Commission financière a pris note que l'obtention de la subvention de l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) n'est pas garantie et reste même très aléatoire, selon les dires des représentants du Conseil communal, l'octroi et le montant de ces subventions étant

conditionnés par la preuve à apporter sur les besoins réels en places de crèche au niveau communal. Par contre, le Conseil communal considère que la chance d'obtenir la subvention du SEJ (Service de l'Enfance et de la Jeunesse) est relativement plus grande.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, dans la majorité, préavise favorablement la demande de crédit d'investissement de CHF 585'000.- pour l'acquisition de ce local commercial pour y implanter une crèche et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Le Conseil communal reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole au Conseil général. M. Portmann.

**M. Pierre Portmann**, Conseiller général. Le groupe Le Centre a pris connaissance avec grande satisfaction de ce message qui répond de manière favorable à son postulat.

Certes, quelques détails supplémentaires auraient pu être fournis sur l'évaluation des différentes possibilités examinées par notre Exécutif également dans une perspective future. Toutefois, il semble finalement clair que la solution retenue est celle qui répond le mieux à court et moyen terme au besoin imminent de crèche dans un quartier des Dailles qui pèse, je le rappelle, près d'un tiers de la population.

La situation au centre du quartier des Dailles, soit à proximité de l'école des Rochettes et des transports publics, est à saluer. De plus, les rénovations planifiées permettront de répondre aux exigences du SEJ. Enfin, l'ouverture d'une nouvelle crèche pourrait redynamiser un centre qui a vu partir ces dernières années en plus de la précédente crèche, la banque Raiffeisen et la poste.

Notre groupe suivra avec attention les développements futurs que ce soit au niveau de la rénovation et de l'implémentation de la nouvelle crèche ou au niveau des besoins en accueil pré et extrascolaires dans les différents quartiers de notre Commune. A ce titre, nous demandons d'ores et déjà que le Conseil général soit informé du résultat de la prochaine étude des besoins qui sera effectuée par la FAEF en 2024 selon le message. Notre groupe soutient ce message à l'unanimité des membres présents et vous invite à faire de même.

A titre personnel, je souhaite remercier le Conseiller communal, Marco Aurelio Andina, Responsable du dicastère de la cohésion sociale, générations et animation, pour avoir pris ce problème à bras-le-corps et nous présenter ce message aujourd'hui.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. D'autres interventions ? Mme Ugolini.

**Mme Valérie Ugolini**, Conseillère générale. Le groupe socialiste souhaite en premier lieu remercier le Conseil communal pour la qualité de son message.

Deux questions sont en réalité posées dans ce message : Faut-il une crèche de plus à Villars et doit-on l'installer dans le bâtiment proposé.

Oui, il faut une crèche de plus ! La réponse est sans équivoque : il y a 26 enfants en liste d'attente pour une place de crèche à Villars-sur-Glâne. Ce chiffre est impressionnant. Ceci signifie qu'il y a 26 familles à Villars-sur-Glâne qui ont un problème de garde avec toutes les conséquences que cela peut avoir : difficultés en lien avec le travail, placements de l'enfant à droite à gauche dans des lieux de garde non professionnels, peut-être conséquences financières pour certains parents qui ne peuvent pas travailler, etc.

Le besoin en place de crèches augmente, c'est un fait. Mais la crèche, au-delà d'être une mesure de conciliation de vie familiale et vie professionnelle, est aussi un lieu très important de socialisation, d'intégration et de développement psychologique et comportemental de l'enfant. Il favorise aussi l'apprentissage du langage, en particulier pour les enfants avec un parcours migratoire.

Tout ce que vous dépensez aujourd'hui dans les crèches sera économisé plus tard.

Oui la solution du local des Dailles est une bonne solution : l'emplacement, le quartier, les transports, mais aussi l'espace intérieur, les possibilités d'adaptation et la qualité du projet présenté qui a été soutenu par le SEJ.

D'autres solutions auraient pu être envisagées mais aujourd'hui il y a urgence. Notre Commune, si elle veut rester attractive, y compris pour les entreprises, elle doit absolument offrir des solutions de garde modernes et de qualité. Le groupe socialiste soutient donc l'achat du local à la rue des Cerisiers 2.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?  
Mme Labunets.



**Mme Viktoryia Labunets**, Conseillère générale. Notre groupe Verts Centre-Gauche PCS a étudié le message relatif à l'achat immobilier d'un local commercial destiné à l'aménagement d'une crèche au quartier des Dailles.

En vue de la tendance actuelle d'avoir les deux parents qui travaillent, la demande pour des places de crèches ne cesse pas d'augmenter. Et comme nous le savons tous, l'offre de ces places dans notre Commune n'est pas satisfaisante. Les crèches existantes sont saturées et il y a une liste d'attente. Ce message vient donc au bon moment.

Nous valorisons la politique de la Commune d'avoir une crèche dans chaque quartier et soutenons le message du Conseil Communal. Personnellement, je voudrais rajouter qu'investir à l'enfance c'est un des meilleurs investissements que nous pouvons faire.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?  
Mme Ramuz.

**Mme Laurence Ramuz**, Conseillère générale. Réuni en séance le 23 mai dernier, le groupe PLR-PVL s'est penché sur le crédit d'investissements d'un local commercial destiné à l'aménagement d'une crèche sur la parcelle 4422 RF, rue des Cerisiers 2 et le message y relatif.

Même si nous sommes convaincus de l'importance d'offrir à tous les habitants de Villars-sur-Glâne une offre de structure d'accueil suffisante, nous tenons à relever quelques risques inhérents à ce projet.

Tout d'abord l'état du bâtiment, qui pourrait exposer la Commune à des surprises. Nous relevons que le prix d'achat nous paraît élevé compte tenu de la vétusté de l'immeuble. Le fond de rénovation est quasi inexistant ce qui expose la Commune à des frais qui ne nous paraissent pas des moindres, par exemple l'aménagement extérieur dont la compensation financière n'a pas été fixée.

De plus, le fait d'être extrêmement minoritaire dans la PPE des Cerisiers 2, comporte également des risques. Dans le choix de certains travaux par exemple, la Commune n'aura que très peu son mot à dire soit pour réaliser des travaux qui lui semblent nécessaire soit de ne pas réaliser des travaux jugés importants pour un centre commercial mais qui ne l'est pas pour une crèche.

▫ Nous pensons également que le bâtiment ne revêt pas d'aspect stratégique à long terme pour la Commune.

Finalement, la crèche nouvellement créée sera trop petite pour permettre une gestion efficace en matière de coût, 37 places nous paraît insuffisant pour rationaliser les charges.

Comme la Commune de Villars-sur-Glâne n'a pas la possibilité de construire un bâtiment dans un délai raisonnable et que nous ne pouvons pas présenter une meilleure proposition pour agrandir l'offre des structures d'accueil, nous soutenons majoritairement le projet d'achat immobilier du local aux Cerisiers pour l'aménagement d'une crèche. Néanmoins nous demandons au Conseil communal de prendre les mesures nécessaires pour minimiser ces risques.

Nous nous réjouissons du fait que les habitants de la Commune puissent disposer d'une solution d'accueil dans tous les quartiers, le développement de places d'accueil étant important pour notre parti.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre la parole ? Mme Maillard Russier.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Conseillère communale. Je vous remercie pour vos interventions et je vais répondre aux questions liées au bâtiment.

Le Conseil communal a fait le choix de proposer un premier crédit pour l'achat des locaux et pour les études des aménagements. Nous avons, à ce stade, une estimation du montant total à investir. Il fallait être réactif et avant d'aller plus loin préciser les coûts d'aménagement, il paraissait aussi important d'avoir une première décision de principe du Conseil général.

L'acte de vente a été signé ce mardi sous réserve de l'acceptation ce soir de ce message par le Conseil général. Le prix d'achat proposé par la Commune a tenu compte notamment des montants prévus pour les travaux. La réfection de l'ascenseur et du sol du parking sont déjà décidés et les travaux sont sur le point d'être lancés. Le montant de l'offre de la Commune était inférieur au montant recommandé dans l'expertise mandatée pour évaluer le prix du bien. La Commission financière a pu en prendre connaissance.

Pour le reste, je peux également vous informer que la mise à jour de la détection incendie a été réalisée et financée par le fonds de rénovation. S'agissant de l'enveloppe du bâtiment, la

gérance qui administre la copropriété n'a pas connaissance de problème d'étanchéité ou d'isolation. Ce bâtiment abrite aussi une pharmacie entièrement rénovée et un nouveau cabinet dentaire. Des gros investissements ont donc été consentis par des copropriétaires très récemment. Je vous remercie de soutenir ce message qui nous permettra d'offrir aux familles une crèche très accessible, idéalement située à proximité de l'école et de l'accueil extrascolaire.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. M. Andina.

**M. Marco Aurelio Andina**, Conseiller communal. Je prends note de votre requête de recevoir les résultats de la prochaine étude des besoins. Pour répondre à Mme Ramuz au sujet des 37 places. Nous avons déjà un concept dans lequel nous allons optimiser le ratio entre les employés et les enfants. Nous suggérons 33 places stables et quatre pour les dépannages voire les irréguliers. Nous pouvons optimiser le personnel avec les enfants. Il y a un accompagnement pour 4 bébés et un pour 7 enfants de plus de 2 ans. J'espère avoir répondu à vos questions.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à l'achat immobilier d'un local commercial destiné à l'aménagement d'une crèche sur la parcelle 4422 RF, rue des Cerisiers 2 pour un montant de CHF 585'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 35'100.-, soit CHF 17'550.- pour l'amortissement annuel de 3% et de CHF 17'550.- pour les intérêts annuels de 3% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

***Le message est accepté par 46 oui et 1 abstention***

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

#### **5. Message relatif au crédit d'investissement pour les travaux de construction d'un pavillon et de couverts sur le site de la déchetterie**

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Je vous rappelle que ce message fait suite à l'accord du Conseil général du 2 juin 2022 pour le crédit d'études pour la construction d'un pavillon et

de couverts sur le site de la déchetterie communale. Le projet est désormais finalisé et a été mis à l'enquête. La parole est donnée à la Commission financière. M. Zaugg.

**M. Michael Zaugg**, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 17 mai 2023, la Commission financière a reçu Mme Catherine Duvoisin, Responsable du secteur des constructions, et M. Ali Osman Eraslan, Responsable des Services extérieurs.

Cette demande de crédit de CHF 1'170'000.- fait suite au crédit d'étude de CHF 92'850.- accordé par le Conseil général le 2 juin 2022 pour développer un projet qui répond d'une part aux besoins du personnel communal et d'autre part, au bon fonctionnement de la déchetterie d'une Commune de près de 13'000 habitants.

La Commission financière a pris acte que l'appel d'offres a permis de confirmer l'estimation des prix, y compris le renchérissement, et à première vue sans crainte d'un éventuel dépassement de crédit.

Quant à l'installation photovoltaïque se montant à CHF 122'000.-, elle devrait bénéficier d'une subvention de Pronovo de CHF 14'000.-, dont il n'a pas été tenu compte dans le devis général figurant dans le message.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la demande de crédit de CHF 1'170'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour le financer.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Le Conseil communal reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole au Conseil général pour la discussion générale. M. Ponzio.

**M. Guido Ponzio**, Conseiller général. Il y a une année, le Conseil général avait accepté le crédit d'étude relatif au projet de construction prévu sur le site de la déchetterie communale de Sainte-Apolline. Certaines remarques critiques avaient toutefois été émises, notamment celles du groupe du Centre, portant sur le budget annoncé et la conception du projet.

Aujourd'hui, face à la demande de crédit qui nous est soumise, le groupe Verts Centre-Gauche PCS se pose les mêmes questions.

Le crédit d'étude devait servir à consolider le projet, tant sur le plan conceptuel que sur les coûts de construction. Or, il faut constater à la lecture du message que le projet n'a

pratiquement pas évolué et que l'estimation des coûts passe à environ CHF 1'260'000.-, sachant qu'au plan d'investissement 2022-2023 l'objet était inscrit initialement pour un montant de CHF 820'000.-.

Partant de ce constat, plusieurs questions se posent :

La conception du projet est-elle suffisamment rationnelle ? N'y aurait-il pas des pistes de simplification à explorer ? Le programme ne pourrait-il pas être réuni en un seul volume, plutôt que de construire quatre micro-bâtiments - le pavillon et trois couverts - qui de surcroît s'ajoutent à l'édicule existant ? Une seule toiture permettrait en outre d'optimiser l'installation photovoltaïque.

L'implantation des couverts sur une partie de terrain en pente ne doit-elle pas être remise en question ? Sur le plan fonctionnel, l'emplacement de ces dépôts de matériel est-il géographiquement le plus judicieux ? Le bâtiment des Services extérieurs a-t-il des capacités en réserve ? Ne faudrait-il pas élargir le périmètre de réflexion et trouver des synergies avec le futur projet d'agrandissement de la STEP ?

Le devis tel que présenté, ne permet pas de se faire une opinion sur la justesse des coûts ou comparer ces chiffres à d'autres projets analogues. Il serait nécessaire de disposer des ratios entre les coûts de construction et les données quantitatives des diverses parties d'ouvrage. Ce n'est que sur la base de ces valeurs de référence qu'il est possible de démontrer qu'un projet est économiquement justifiable ou non. Ces données indispensables devraient nous être fournies pour tout projet de construction.

D'autres éléments de procédure nous interpellent :

Le message mentionne que le devis a été établi sur la base d'un appel d'offres. Selon quelles procédures ces demandes d'offres ont-elles été lancées ? La mise en concurrence a-t-elle pu fonctionner correctement ?

D'autre part, n'était-il pas prématuré d'avoir mis à l'enquête le projet sans avoir obtenu l'accord du Conseil général sur le crédit de réalisation ?

Et pour terminer, le Conseil communal avait annoncé parmi les mesures du plan climat que les projets communaux seraient évalués sous l'angle de la durabilité au moyen de l'outil Boussole21. Nous avons salué cette mesure et souhaité que ces analyses accompagnent

systématiquement les projets soumis au Conseil général. Nous regrettons que cela ne soit pas le cas ici.

La liste des questions ouvertes s'avère relativement longue. Pour permettre au Conseil communal d'y apporter les réponses nécessaires, le groupe Verts Centre-Gauche PCS propose au Conseil général le renvoi de ce message pour réexamen du projet et complément d'étude.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?  
M. Longchamp.

**M. Quentin Longchamp**, Conseiller général. La déchetterie communale est un point central de notre Commune et une infrastructure générant un nombre conséquent de passages et de rencontres. A l'image de certaines communes alentours (Hauterive, Givisiez) ayant réalisé dernièrement des travaux d'agrandissement ou de rénovation de leurs infrastructures, il nous semble tout à fait pertinent de moderniser les installations actuelles dans le but d'offrir un meilleur environnement de travail pour les employés mais également de garantir le confort et la sécurité des usagers.

Il y a une année, le Conseil général avait accepté un crédit pour l'étude. Les différents intervenants avaient relevé à ce moment-là certains points qui ont, dans leur grande majorité, été traités dans le message qui nous est soumis ce soir.

De plus, l'opportunité d'intégrer au projet des espaces de stockages couverts pour le matériel des Services extérieurs est tout à fait justifié aux vues de leurs besoins et permettra à terme une gestion logistique simplifiée lorsqu'il s'agira de libérer de l'espace pour les travaux d'agrandissement de la STEP.

Tenant compte des éléments susmentionnés, le groupe Le Centre approuve le crédit d'investissement.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. M. Clément.

**M. Frédéric Clément**, Conseiller général. Le groupe socialiste soutient ce message et vous invite à en faire de même.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?  
M. Eugster.

**M. François Eugster**, Conseiller général. Personnellement, Je n'ai pas bien compris l'argumentation mentionné en page 2 du message : je cite « Pour assurer une volumétrie cohérente, l'architecte a proposé trois couverts accolés avec une liaison intérieure par un escalier. Les toitures à deux pans permettent une bonne intégration dans le style du hameau avec un aspect de maisons villageoises » Faut-il sous-entendre que le pavillon principal doté d'un toit plat n'est pas d'une volumétrie cohérente ?

De plus, je souhaite avoir la confirmation que la structure du pavillon est dimensionnée pour recevoir un éventuel étage supplémentaire ultérieurement si besoin.

Et pour terminer, je m'étonne qu'en 2023, des architectes et nos services communaux mettent à l'enquête un bâtiment communal où le toilette n'est visiblement pas accessible pour une personne à mobilité réduite.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. La parole est-elle encore demandée au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ?  
Mme Maillard Russier.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Conseillère communale. Je vous remercie pour vos interventions. Ce crédit d'engagement fait suite au crédit d'étude. Le principe de la construction de ce pavillon et des couverts avait été accepté par le Conseil général. Nous nous sommes donc permis de mettre à l'enquête et d'obtenir le permis de ces nouvelles constructions avant le vote du Conseil général dans la mesure où la première décision de principe en lien avec le crédit d'étude avait été prise.

Par rapport aux éléments en lien avec les coûts, le prix au m<sup>3</sup> pour le CFC 2 du pavillon est de CHF 1'400.- et de CHF 650.- pour le couvert. Ces montants sont plus élevés que pour une villa mais il y a plusieurs facteurs qui expliquent pourquoi les coûts sont plus élevés que pour une villa.

Tout d'abord, nous avons effectué un appel d'offre en faisant marcher la concurrence conformément aux règles de marché public. Comme pour les autres projets, l'architecte a proposé toute une série d'entreprises au Conseil communal et celles-ci ont pu déposer leur offre conformément aux règles établies dans la loi sur les marchés publics. Il y a encore un travail à faire avec les futurs adjudicataires pour préciser les détails de réalisation, les choix et les optimisations.

Pour ce projet, l'installation de panneaux photovoltaïques est conséquente par rapport au projet de construction. Le montant de CHF 120'000.- soit presque 10% du coût total a aussi un poids dans le prix et celui-ci est encore à confirmer par rapport au type de pose et à l'offre global.

Pour le pavillon, nous avons une enveloppe AA mais sans ventilation contrôlée, c'est une enveloppe coûteuse à la construction pour une surface de 75 m<sup>2</sup>. Par contre, comme nous limitons au maximum la technique, le coût d'entretien du bâtiment sera relativement bas. Par ailleurs, de manière générale, plus les bâtiments sont petits, plus le coût au m<sup>3</sup> est élevé car les frais fixes péjorent le coût global et il n'y a pas de rabais de quantité.

S'agissant de la question de Boussole21, cette étude a un sens lorsque nous sommes au début d'un projet, ce qui n'est pas le cas pour ce projet étant donné que nous avons un crédit de construction après avoir validé un crédit d'étude. On détruit une maison vétuste qui était très mal isolée pour construire de nouvelles structures qui correspondent aux standards actuels en termes de consommation d'énergie, etc. Nous avons également les panneaux solaires qui permettront de produire de l'électricité. Pour ce projet, nous sommes exemplaires sur ce point.

S'agissant de la question de la localisation et de l'implémentation du pavillon et des couverts sur le site de la déchetterie, nous avons déjà fait une étude de faisabilité dans le cadre de la demande du crédit d'étude, où nous avons dû tenir compte de beaucoup d'éléments en lien avec les bennes déjà existantes et la circulation sur le site. De plus, c'est un site qui est en pente. Dès lors, nous avons dû tenir compte de ces contraintes pour installer ces couverts qui doivent être efficaces pour accueillir et abriter le matériel des Services extérieurs car nous avons des problèmes de stockage et la nécessité d'avoir des endroits de stockage pour les engins, le mobilier, le matériel de manifestations ou de chantier. Nous avons cherché la meilleure solution avec nos architectes. Je vous invite à soutenir ce message qui permettra d'offrir un cadre de travail fonctionnel au personnel de la déchetterie.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller communal. Dans le cadre des Services extérieurs, je vous confirme que les pavillons ont été pensés afin que chacun ait son affectation. Comme l'a dit Mme Maillard, il y aura un pavillon pour le matériel de fête, un pour les véhicules, etc. Tout a été élaboré par l'architecte par rapport au besoin de la Commune.



Au niveau de l'emplacement géographique, celui-ci est judicieux. Le Conseil communal regrette d'ailleurs qu'il n'y ait pas plus de place à Sainte-Apolline car la STEP va s'agrandir. Tout le stock de matériel inerte des Services extérieurs tels que le gravier, etc. stocké sur le site de l'ancienne déchetterie devra être déplacé et pour ce faire nous recherchons un nouvel emplacement pour ce stockage. Je vous confirme que le bâtiment des Services extérieurs de la Commune n'a plus du tout de place pour stocker du matériel. J'ai pu le constater lors de ma rencontre avec les collaborateurs des Services extérieurs.

Je vous invite à accepter ce message qui est important pour la bonne marche de notre déchetterie autant envers les utilisateurs que le personnel qui y travaille.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. D'autres interventions ? M. Eugster.

**M. François Eugster**, Conseiller général. Je n'ai pas eu de réponse concernant un éventuel étage supplémentaire. Est-ce que le Conseil communal peut me le confirmer ou pas ?

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Conseillère communale. Il sera possible d'ajouter un étage supplémentaire mais, à l'heure actuelle, il y a peu de chance d'en avoir besoin à long terme puisque les besoins de la déchetterie sont largement couverts avec la construction du pavillon.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Demande si la demande de renvoi est maintenue par le groupe les Verts Centre-Gauche PCS. A ce sujet, M. Etter demande une interruption de séance.

La séance est interrompue de 21h14 à 21h.20.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Durant cette interruption de séance, M. Etter m'a informé de la volonté de son groupe de maintenir sa demande de renvoi du message.

Aux termes des art. 14 et 22 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo) et de l'art. 44 al. 4 de notre règlement du Conseil général, le Conseil général vote en premier lieu sur les propositions de renvoi.

Celles et ceux qui acceptent la proposition de renvoi du message relatif à la construction d'un pavillon et de couverts sur le site de la déchetterie communale sont priés de le manifester par main levée.

***La demande de renvoi est refusée par 34 non, 11 oui et 2 abstentions***

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. La demande de renvoi ayant été refusée, nous pouvons donc passer au vote sur le message.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la construction d'un pavillon et de couverts sur le site de la déchetterie communale pour un montant de CHF 1'170'000.- H.T., avec un total de charges financières annuelles de CHF 70'200.-, soit CHF 35'100.- pour l'amortissement de 3% et de CHF 35'100.- pour les intérêts de 3% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

***Le message est accepté par 35 oui, 9 non et 3 abstentions***

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Nous poursuivons notre ordre du jour avec le point 6.

**6. Message relatif au crédit d'investissement du 1<sup>er</sup> paquet de mesures du Plan climat communal**

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Je vous rappelle qu'un premier paquet de mesures avait été soumis au Conseil général lors de notre dernière séance, pour l'obtention d'un crédit d'investissement et que le message avait été renvoyé en demandant notamment de quantifier le potentiel de réduction des gaz à effet de serre attendu, de privilégier les actions concrètes avec des indicateurs de suivi et de favoriser les études à l'interne par les Services techniques.

C'est donc un message complété en ce sens, permettant de répondre aux demandes du Conseil général qui est présenté aujourd'hui et sur lequel nous allons voter.

La parole est donnée à la Commission financière. M. Zaugg.

**M. Michael Zaugg**, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 17 mai 2023, la Commission financière a reçu M. Bruno Marmier, Syndic, en remplacement de Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale en charge du dossier, qui a donné les explications complémentaires au message.

En premier lieu, la Commission financière remercie le Conseil communal et les Services techniques pour les améliorations apportées au premier message notamment sur l'inclusion des réductions des émissions de CO<sub>2</sub> et le détail des objectifs, répondant ainsi aux attentes exprimées par le Conseil général.

Pour ce qui est de la valorisation des actions durables, la Commission financière a été informée que le montant sera utilisé pour octroyer des aides financières aux citoyens de la Commune pour l'achat de vélos électriques, l'achat d'abonnements Mobility, l'installation de bornes de recharge et l'établissement d'analyses CECB+. Les propositions figurant dans le message ont été présentées à la Commission des Services techniques, environnement et énergie qui les a validées.

A ce sujet, la Commission financière prend note que, selon les explications données par M. le Syndic, l'évaluation des 4 actions durables proposées repose sur l'expérience faite par d'autres communes et dépendra de l'attrait de chacune d'elles pour la population villaroise.

Dans ce contexte, la Commission financière attire l'attention du Conseil communal sur l'importance de fixer des conditions juridiques précises pour l'octroi des aides financières pour éviter tout problème, notamment lorsque les montants à disposition auront été épuisés. De plus, il serait intéressant, pour la poursuite des mesures dans une 2<sup>ème</sup> étape, de chiffrer les résultats obtenus et procéder à des estimations afin de valoriser au mieux cette première expérience.

Enfin, la Commission financière s'étonne du taux d'amortissement de 10% qui est appliqué à la demande de crédit de CHF 259'000.-. Le taux est considéré comme bas si l'on considère que le crédit sera utilisé entre autres pour des aides financières à l'achat de vélos électriques et d'abonnements Mobility. Elle demande que ce dernier soit vérifié au regard du règlement des finances communales et de MCH2.

En conclusion, la Commission financière préavis, à l'unanimité, favorablement la demande de crédit de CHF 259'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour le financer.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Le Conseil communal souhaite-t-il s'exprimer à ce stade ? Mme Maillard Russier.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Conseillère communale. Je remercie la Commission financière pour son préavis positif ainsi que d'avoir souligné la question de l'amortissement.

En effet, le montant de CHF 100'000.- pour les subventions privées doit être amorti directement. Le besoin en financement et la demande de crédit d'investissement brute est toujours de CHF 259'000.- TTC. Cela dit, la somme de CHF 100'000.- doit être amortie directement. Donc l'amortissement de 10% par an porte seulement sur CHF 159'000.- selon MCH2, à savoir CHF 15'900.-. Les intérêts de 3% sur CHF 159'000.- se montent à CHF 4'770.-, ce qui donne un total de charges financières annuelles après amortissement directes de CHF 100'000.-, de CHF 20'670.- TTC. Toutes ces indications sont projetées à l'écran. Je vous prie de bien vouloir tenir compte de cette modification du message.

Cela étant précisé, le Conseil communal a pris en considération les débats et le vote intervenu lors de la dernière séance du Conseil général. Le message a ainsi été complété par les explications sollicitées. Le Conseil communal a aussi amendé le message en réduisant en particulier l'enveloppe pour la végétalisation. Nous ne parlons plus de plan stratégique. Le montant prévu servira à financer directement la plantation d'arbres. Les Services techniques feront des premières expériences. Le Conseil communal pourra aussi examiner ce qui peut être fait à l'interne. Mais comme précisé dans ce message, l'opportunité de lancer ultérieurement des études complémentaires reste réservée.

S'agissant de la valorisation des actions durables, le Conseil communal a décidé de prévoir d'emblée des subventions pour les habitantes et les habitants. Il précisera les conditions d'octroi de ces subventions dans un règlement. Cette démarche permettra aussi de faire des premières expériences, d'identifier quelles sont les subventions les plus prisées et celles qui sont les plus efficaces. Au nom du Conseil communal, je vous remercie de soutenir ce message.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. A qui puis-je donner la parole au sein du Conseil général ? M. Aegerter.

**M. Christoph Aegerter**, Conseiller général. Lors de sa séance du 23 mai dernier, le groupe Le Centre a pris connaissance du message concernant le crédit d'investissement relatif au 1<sup>er</sup> paquet des mesures du Plan climat communal.

Ce message fait suite au renvoi, par une courte majorité de notre Assemblée, d'une première mouture examinée lors de notre séance du 23 mars dernier. Ce renvoi, pour celles et ceux qui l'ont soutenu, portait sur différents points qui peuvent être résumés comme suit :

- Trop d'études, pas assez d'actes ;

- Manque de clarté dans le financement de mesures déjà en cours ou à entreprendre ;
- Peu d'informations chiffrées sur les effets concrets attendus ;
- Mesures jugées peu adéquates, notamment pour ce qui en était de la valorisation des actions durables.

Cette nouvelle version était donc attendue et notre groupe constate que les défauts qui affectaient le projet initial ont été partiellement corrigés. Il remercie donc le Conseil communal d'avoir tenu compte de l'avis du Conseil général sur certains points.

Le Groupe Le Centre peut donc se rallier aux propositions du Conseil communal qui concernent le financement du Plan de végétalisation et du Plan lumière communal.

Quant aux mesures liées au plan de mobilité pour les bâtiments communaux, il pourra également les soutenir, pour peu que celles-ci se limitent effectivement auxdits bâtiments. Vu le peu d'informations concrètes données dans le message, le groupe Le Centre craint effectivement que sous le couvert d'un plan de mobilité, la vie de certains des habitants, de certaines associations de notre Commune ou des usagers de nos infrastructures communales, soit affectée par des mesures par trop incitatives ou contraignantes.

A titre d'exemple, on peut se référer au message qui localise de probables mesures dans le secteur de la zone sportive du Platy. Tout en reconnaissant la nécessité d'empoigner le problème de la sur-fréquentation de cette zone par les usagers de voitures individuelles, il ne faut pas omettre que son accès est essentiel pour les usagers des différents équipements, notamment les clubs sportifs. Le groupe Le Centre tient donc à ce que les réflexions tiennent compte de l'ensemble des besoins, qu'ils soient climatiques, associatifs ou individuels.

Enfin, le groupe Le Centre reste dubitatif s'agissant de la valorisation des actions durables. Il reconnaît qu'une nouvelle réflexion a certes été menée entre la première version du plan climat et celle qui nous est proposée ce jour. Même si les mesures sont désormais plus concrètes et s'inspirent d'expériences faites par d'autres (notamment le Canton), notre groupe estime que ces mesures, qui consistent dans leur majorité à du subventionnement individuel, ne sont pas adaptées à un plan climat communal.

Tout d'abord, notre groupe relève que ces mesures nécessiteront des dispositions réglementaires importantes, dont les bases sont inconnues à ce jour (quel montant consacré à quelle mesure ? Quel nombre de bornes de recharge individuelles est visé ? quelles seront les conditions pour en bénéficier, etc.).

De plus, l'examen des dossiers de demande et les contrôles subséquents pourront s'avérer fastidieux pour une administration communale déjà surchargée, avec le risque de créer du mécontentement, voire des inégalités de traitement, entre des citoyens/nes qui pourront bénéficier des mesures et ceux qui ne le pourront pas ou plus, en raison de contraintes techniques ou de l'épuisement des montants à disposition.

Notre groupe craint ainsi que ce subventionnement crée un effet d'aubaine, qui pourra se traduire par un épuisement rapide et inégal des montants à disposition. Ainsi, une estimation des dépenses probables, par mesures, aurait été opportune. A titre d'exemple, on aurait pu s'inspirer de la mesure instaurée en 2022 par le Canton pour le subventionnement des bornes de recharge, qui a dû être levée après 6 mois seulement et le subventionnement de plus de 700 équipements, le million de francs à sa disposition étant liquidé bien plus tôt qu'escompté.

Dans le même sens, qu'advient-il lorsque le-a citoyen-ene de Villars-sur-Glâne, qui aura pu bénéficier de l'aide à l'achat d'un vélo électrique par exemple, l'aura revendu, sur internet et après quelques mois, à un habitant d'une autre commune, en raison, peut-être, d'une sous-utilisation de ce dernier ?

Fort de ces constats, notre groupe propose au Conseil communal de renoncer à des mesures qui consistent à subventionner des achats ou des équipements individuels. Il propose que les CHF 100'000.-, prévus pour ces mesures, restent en mains de notre Commune, avec charge pour cette dernière de les investir dans des bornes de recharge communales, situées à des endroits où elles seront utiles, ou toute autre mesure que le Conseil communal jugera propre à poursuivre les objectifs du plan climat.

Comme on le sait, l'achat d'une voiture électrique par un propriétaire de maison individuelle induit la fourniture conjointe de la borne de recharge, à moindre coût, par le revendeur du véhicule. Par contre, le locataire, qui voudrait s'équiper d'un tel véhicule, est très souvent confronté à l'absence d'une installation de recharge, à proximité directe de son domicile. Le montant accordé pour cette mesure pourra donc, dans une vision collective et non individuelle, permettre de palier à ce genre de difficulté et d'accroître l'attrait pour la mobilité électrique.

Fort de ces quelques considérations, le groupe Le Centre a décidé de soutenir le message relatif aux premières mesures du plan climat, pour autant qu'il soit renoncé aux mesures de valorisation des actions durables.

Il dépose ainsi une demande de modification formelle du projet d'investissements pour le plan climat, en ce sens que les 4 mesures répertoriées dans le message sous le point T. 1. b soient remplacées par un programme d'équipement communal de stations de recharge pour véhicules électriques, ou toute autre mesure que le Conseil communal jugera propre à poursuivre les objectifs du plan climat.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. D'autres interventions ? M. Dumont.

**M. Alexandre Dumont**, Conseiller général. Réuni en séance le 23 mai dernier, le groupe PLR-PVL s'est penché sur le crédit d'investissement relatif au 1er paquet de mesures du Plan climat communal.

Le groupe PLR-PVL tient à remercier le Conseil Communal pour avoir réagi rapidement suite au renvoi du message par le Conseil Général dans sa séance du 23 mars 2023. Nous apprécions le travail important qui a été réalisé et les modifications faites dans le message par rapport à la première version et tenons à remercier les collaborateurs du dicastère du patrimoine, des constructions et du développement durable et des éventuels autres dicastères impliqués pour ce travail.

Nous nous réjouissons également de constater que conformément à notre demande, les investissements dans le plan de végétalisation pourront être sensiblement réduits. En effet, celui-ci pourra s'appuyer en grande partie sur les données existantes auprès de la Commune et du Canton, puisque celles-ci ont été jugées suffisantes à ce stade. L'idée de s'appuyer sur les recommandations du Service des forêts et de la nature dans son guide à l'intention des communes nous semblent tout à fait pertinente. Nous remercions également les auteurs du message d'avoir estimé de manière chiffrée les réductions de CO<sub>2</sub> attendues d'ici 2030. Ceci doit permettre de comparer les différentes mesures et de fixer des priorités. À ce propos, nous nous interrogeons sur les réductions attendues de 25 tonnes / année par la mise en place du Plan de mobilité pour les bâtiments communaux. Ceci semble confirmer qu'au-delà des obligations légales à remplir par notre Commune, d'autres actions peuvent être réalisées prioritairement.

Nous tenons également à remercier les auteurs du message pour leur proposition de mesures concrètes de valorisation des actions durables, comme nous l'avions demandé lors du dernier Conseil Général. Le soutien proposé relativement aux analyses CECB+ va constituer une incitation intéressante pour notre population afin d'améliorer leur chauffage et l'efficacité énergétique de leurs logements. Ces deux points représentent un très grand potentiel, comme

cela a d'ailleurs été estimé dans ce message. Finalement nous tenons également à remercier le Conseil Communal pour nous avoir réagi rapidement et nous présenter ce message remanié ce soir. Le mot urgence est souvent associé à la mise en place des mesures visant à réduire nos impacts sur l'environnement et le climat. Aujourd'hui, il nous semble que les deux mois et demi qui se sont écoulés depuis le dernier conseil ont été bien investis et que ce nouveau paquet de mesures nous permettra d'atteindre les objectifs fixés plus rapidement.

À l'avenir, il nous semble tout aussi important de rester exigeant par rapport à l'efficacité des mesures proposées. Comme nous l'avons déjà mentionné, la thématique du changement climatique est une thématique sérieuse et complexe et il est absolument nécessaire de traiter cette question de manière systématique et pragmatique. Les modifications apportées dans ce message vont, selon nous, dans ce sens et c'est pourquoi le groupe PLR/PVL soutient ce message et vous recommande d'en faire autant.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. M. Braillard.

**M. Luc Braillard**, Conseiller général. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS remercie Mme Maillard Russier de nous avoir rapidement proposé cette nouvelle mouture du message portant sur le crédit d'investissement du 1<sup>er</sup> paquet de mesures du Plan climat communal. Le message a gagné en clarté, le montant total demeure inchangé et est affecté à des actions qui, par rapport à nos objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique, vont dans la bonne direction. Par conséquent notre groupe soutient le message.

Notre groupe, par l'entremise de ses deux représentants à la Commission des Services techniques, Environnement et Energie (M. Ponzio et moi-même), sera attentif à inclure dans le plan climat en cours de finalisation d'autres mesures importantes comme, en vrac, l'aide à l'achat de vélos mécaniques (et pas seulement électriques), le subventionnement d'abonnements Publi bike (et pas seulement Mobilty), ou encore l'aide au co-voiturage.

Par rapport au fonctionnement de cette commission, nous relevons qu'en l'état, contrairement à ce qui est indiqué dans le message, la Commission ne fonctionne pas comme un organe de pilotage mais plutôt comme une chambre d'enregistrement. Ceci explique peut-être la faible représentation de certains partis lors de nos séances. Nous demandons par conséquent à la ou au futur président de cette Commission, d'améliorer la gouvernance du Plan climat de manière à valoriser l'implication des membres de la Commission et de favoriser la collaboration



entre le Législatif, l'Exécutif et les Services techniques. Car le défi est énorme et nous avons besoin des idées, des forces et des bonnes volontés de chacune et chacun pour le relever.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. M. Thomet.

**M. René Thomet**, Conseiller général. Consacrer plus de moyens pour des mesures concrètes et ne pas réaliser d'étude ou de plan pour les mettre en place, tel était l'un des arguments pour renvoyer la précédente demande de crédit à son auteur.

La thématique sérieuse du changement climatique doit être traitée de manière pragmatique sans étude préalable.

Comme le précédent, le message du Conseil communal qui nous est proposé ce soir semble répondre pleinement à l'important défi d'inverser la tendance dans le changement climatique que nul ne peut nier avec sérieux, systématique et pragmatisme.

Etude sérieuse il y a eu pour faire un état des lieux, définir les potentiels d'amélioration, les priorités et les mesures à prendre.

Une bonne dose de pragmatisme a été incluse dans la démarche avec la consultation auprès de la Commission des Services techniques, Environnement et Énergie. (Commission disposant d'une représentation large, pas uniquement réservée aux membres de ce Conseil général). Des remarques et propositions ont été émises et une démarche participative a été proposée à la population.

N'en déplaise, des études complémentaires sont encore nécessaires pour la bonne adéquation de certaines mesures importantes.

Le Conseil communal a, de l'avis du groupe socialiste, suivi les principales remarques émises au sein du Conseil général. La proposition qu'il nous soumet ce soir représente un compromis qui devrait trouver un consensus.

Fin de la récréation, passons aux choses sérieuses (même si la récréation fait aussi partie du programme). Il est temps de donner au Conseil communal les moyens de poursuivre la mise en œuvre du Plan climat communal avec sérieux, systématique et pragmatisme.

C'est avec ces considérations que le groupe PS soutiendra le crédit demandé et vous invite à faire de même.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite encore prendre la parole ? M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller communal. Pour répondre à la question de M. Aegerter concernant le plan de mobilité du Platy, la Commission des sports a été réunie le 2 mars dernier avec tous les clubs qui utilisent les infrastructures du Centre sportif du Platy. Lors de cette réunion, nous avons étudié tout un plan d'action, actuellement étudié par les Services techniques. Il vous sera soumis un jour ou l'autre pour approbation. Le plan de mobilité est aussi un élément de réflexion afin d'optimiser le stationnement et la circulation dans le secteur du Centre sportif. Je relève également que le trajet de la TransAgglo, Croset-Platy, passera au nord des terrains de foot et demande également un aménagement particulier. Tout cela fait aussi partie de la réflexion globale que nous avons actuellement en collaboration avec les différents clubs et les Services techniques sur l'avenir de notre Centre sportif.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Est-ce que la parole est encore demandée ? Tel n'est pas le cas. Le groupe Le Centre a formulé une demande d'amendement qui est maintenue.

Conformément à l'art. 47 de notre règlement, la proposition du Conseil communal est soumise en premier au vote. Lorsque la proposition du Conseil communal obtient la majorité des voix, les autres propositions d'amendement ne sont plus soumises au Conseil général. Nous allons donc passer au vote sur la proposition du Conseil communal.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au crédit d'investissement relatif au 1<sup>er</sup> paquet de mesures du Plan climat communal pour un montant de CHF 259'000.- TTC, à la lumière des nouveaux éléments apportés par Mme Maillard Russier séance tenante soit avec un amortissement direct de CHF 100'000.-, un total de charges financières annuelles de CHF 20'670.-, soit CHF 15'900.- pour l'amortissement de 10% sur CHF 159'000.- et de CHF 4'770.- pour les intérêts de 3% sur CHF 159'000.- et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

***Le message est accepté par 35 oui et 12 non***

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. La proposition d'amendement du groupe Le Centre ne sera ainsi pas soumise au vote. Nous passons au point 7 de notre ordre du jour.

## **7. Election d'un membre à la Commission des naturalisations**

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. A la suite de la démission de M. Maxime Vorlet de la Commission des naturalisations, une place est désormais vacante. A qui puis-je donner la parole pour la présentation d'une candidate ou d'un candidat en remplacement de M. Vorlet ? M. Dumont.

**M. Alexandre Dumont**, Conseiller général. Afin de remplacer M. Maxime Vorlet à la Commission des naturalisations, le groupe PLR-PVL vous propose la candidature de Mme Pauline Waltman. Mme Waltman siège au sein de notre Conseil Général depuis juin 2022. Elle siège également à la Commission du feu. Née en 1980, divorcée et maman de deux enfants, elle est économiste d'entreprise HES à Berne. Immigrée des Pays-Bas, nous pensons que Mme Waltman est une candidate idéale pour cette commission, étant donné qu'elle a, elle-même, traversé la procédure de naturalisation il y a une vingtaine d'années. Le groupe PRL-PVL vous prie de faire bon accueil à sa candidature.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, nous pouvons donc passer à une élection tacite par acclamation.

***Mme Pauline Waltman est élue membre de la Commission des naturalisations par acclamation***

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

## **8. Election à la présidence et à la vice-présidence**

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Avant de passer à la présentation des candidats, je vous rappelle que comme pour les autres élections, les candidats à la présidence et à la vice-présidence sont élus tacitement par acclamation si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, et ce, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste ne soit demandée par un cinquième des membres présents.

A qui puis-je donner la parole pour la présentation d'une candidate ou d'un candidat à la présidence ? M. Eugster.

**M. François Eugster**, Conseiller général. J'ai le plaisir de vous proposer la candidature de M. Dimitri Küttel à la présidence.

Je ne vais pas prolonger la séance inutilement en reparlant de lui comme je vous l'ai déjà présenté l'année passée. De plus, vous avez déjà pu le voir à l'œuvre en remplacement de Mme Marthaler.

Chères et Chers collègues, je vous prie de faire un bon accueil à cette candidature, la première du groupe Le Centre.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. D'autres candidatures au poste de la présidence ? Tel n'est pas le cas, le nombre de candidat étant égal au nombre de siège à pourvoir, nous pouvons donc élire Dimitri Küttel à la présidence par acclamation.

***Est élu à la présidence, M. Dimitri Küttel***

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. Cher Dimitri, je te remercie pour ton engagement et te félicite pour ton élection. Je te souhaite de prendre autant de plaisir que moi dans cette fonction. Nul doute que Villars-sur-Glâne sera entre de bonnes mains ! Tu as la parole si tu le souhaites pour nous dire quelques mots.

**M. Dimitri Küttel**, Président nouvellement élu. Je vous remercie pour l'honneur que vous me faite à ce poste. Je vais essayer d'être à la hauteur de la tâche. Vous m'avez déjà vu une fois à l'œuvre. J'espère ne pas devoir trop souvent trancher des votes, cela dépendra de vous ! J'aimerais aussi remercier Valentina qui a été mon mentor et que j'ai pu accompagner cette année. J'espère être à sa hauteur. Je ne vais pas prolonger d'avantage la séance car il y a encore des points à traiter. Je m'exprimerai un peu plus longuement à la prochaine séance.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. Merci Monsieur le Président élu. Je donne la parole à M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Syndic. Monsieur le Président élu, au nom du Conseil communal, je vous félicite pour cette élection qui constitue une nouvelle étape de votre parcours au sein du Législatif communal dont vous êtes l'un des doyens de fonction. Votre expérience sera, à n'en pas douter, un atout pour présider les débats de notre parlement. Je me réjouis également de vous rencontrer au cours de cette prochaine année non seulement lors des séances du Conseil général mais aussi lors des différentes journées au cours desquelles nous seront

amenés à représenter les autorités politiques auprès de la population et des différentes associations qui animent la vie de notre Commune.

Au nom du Conseil communal, je vous adresse encore une fois, nos plus vives félicitations.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. Nous pouvons passer à l'élection de la vice-présidence. A qui puis-je donner la parole pour la présentation d'une ou d'un candidat ?  
M. Schmidt.

**M. Nicolas Schmidt**, Conseiller général. J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Adrian Etter en tant que candidat à la vice-présidence. Adrian a grandi dans une famille bilingue dans les montagnes bucoliques du Canton d'Appenzell Rhode extérieur. A 19 ans, il a décidé de tenter l'expérience d'études universitaires. Sa fascination pour le mode du vivant l'a dirigé vers la biologie. Il a choisi l'Université de Fribourg avec l'idée que si les études ne seront pas couronnées de succès, il aura au moins eu l'occasion d'apprendre le français. Ce qui fut imaginé comme un projet de 4 ans est devenu un séjour de 15 ans à l'alma mater.

La passion pour la recherche l'a amené vers une thèse et une première expérience post doctoral. Pendant ce même temps, il s'est marié avec Claire Hayoz et est devenu père d'Oriane et de Blaise. Pour valoriser ses compétences en biologie moléculaire, il a décidé de rejoindre le département de recherche d'un géant pharmaceutique localisé à la Côte Est des Etats unis. Après trois ans d'expérience américaine, la famille a décidé de scolariser les enfants en Suisse. Et voilà, Oriane et Blaise sont devenus des élèves de l'école de Cormanon.

Adrian a changé de trajectoire professionnelle, il a rejoint une équipe aux CFF proposant du conseil aux cadres dirigeants. Sa nouvelle spécialité est devenue le thème de collaboration dans un contexte plurilinguistique, compétence fort utile à notre hémicycle. Dans son temps libre, il se passionne pour son jardin. Il essaye depuis 25 ans de développer un micro-écosystème dans un environnement urbain. Il chante dans le chœur la Rose des Vents à Romont. Avec sa femme, il adore visiter les quatre coins de l'Europe. La locomotion se fait à l'aide de leurs bécanes non électriques.

Je vous prie de faire un bon accueil à la candidature d'Adrian Etter.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, est élu à la vice-présidence par acclamation, M. Adrian Etter. Toutes mes félicitations.

***Est élu à la vice-présidence, M. Adrian Etter***

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. Nous passons au point 9 de notre ordre du jour.

**9. Postulat N° 036 déposé par M. Jacques Dietrich (PS) concernant la mise en place d'une stratégie de communication globale pour la Commune de Villars-sur-Glâne  
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)**

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. Comme à l'accoutumé en matière de traitement de postulat, le Conseil général doit d'abord se prononcer sur la recevabilité ou la qualification formelle de ce postulat avant de le traiter sur le fond. Le Bureau a, dans sa séance du 10 mai 2023, préavisé favorablement la recevabilité de ce postulat dans sa forme.

La parole est donnée à l'auteur de ce postulat s'agissant uniquement de sa recevabilité. L'auteur n'a pas de remarque. Le Conseil communal veut-il prendre la parole quant à la recevabilité du postulat. Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. M. Karati demande la parole.

**M. Vanya Karati**, Conseiller général. Je ne vais pas séparer le fond et la forme. Je vais faire d'une pierre deux coups.

Difficile de commencer cette intervention sans se remémorer les propos tenus par M. Clément au nom du groupe socialiste lors notre séance du 06.10.2022 ainsi que ceux de M. Dietrich lors de celle du 15.12.2022.

Le groupe socialiste attirait notre attention sur l'article 59 du règlement du Conseil général, nous enjoignant d'éviter le dépôt de postulats qui surchargent notre administration.

Quant au postulant, il revenait deux mois plus tard sur ce même argument, indiquant que nous avons déjà discuté de limiter le nombre de postulats sur des points vraiment essentiels compte tenu de la charge générée pour l'administration.

Sauf erreur de ma part, ce n'est que le deuxième postulat déposé par la gauche plurielle depuis. Parenthèse fermée.

Sur la forme du postulat qui nous est soumis ce soir : non recevable. En effet, le postulant ne demande pas uniquement au Conseil communal d'étudier un sujet, mais lui dicte avec qui. En ce sens, il n'est pas conforme au règlement.

Sur le fond, le groupe le Centre tient à rappeler certains faits :

- 1) Le site internet de la Commune a évolué ces derniers temps. Des améliorations ont été apportées pour donner une meilleure visibilité des informations importantes. D'autres travaux sont en cours.
- 2) Parallèlement, notre Commune est représentée sur l'application iSarine. Il est dès lors possible de recevoir des notifications pour les informations jugées pertinentes.
- 3) Un bulletin communal semestriel est distribué à chaque ménage.
- 4) Une personne intéressée à s'informer prend aussi la peine de consulter les excellents outils déjà à disposition.
- 5) Les séances du Conseil général sont ouvertes au public.
- 6) Enfin, professionnaliser la communication signifie 1,5 EPT supplémentaire, avec une charge annuelle minimale estimée à CHF 150'000.-.

Vous l'aurez compris, le groupe le Centre estime que ce postulat n'est ni recevable ni essentiel et votera en conséquence vous invitant à en faire de même.

Nous profitons également d'inviter le Conseil communal à développer l'usage des notifications via iSarine pour donner écho à une partie de la volonté des postulants et l'encourageons dans ses démarches pour l'évolution du site internet communal.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. Y a-t-il d'autres interventions s'agissant de la recevabilité de ce postulat. M. le Syndic.

**M. Bruno Marmier**, Syndic. Il est vrai que la recevabilité est douteuse dans le sens où le postulat mentionne que le Conseil communal doit travailler avec le Bureau du Conseil général. Il ne doit normalement pas donner d'instructions de ce type. Personnellement, la recevabilité est formelle et pourrait être reformulée. Pour gagner du temps, je vous invite à le déclarer recevable en tenant compte de cette remarque.

Ensuite pour prendre position sur le fond, je compléterai le plaidoyer de M. Karati par un 8<sup>ème</sup> point.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. Nous pouvons donc passer au vote sur la recevabilité de ce postulat.

Celle et ceux qui estiment que le postulat N° 036 est recevable, le manifeste par main levée.

***La recevabilité du postulat N° 036 est acceptée par 28 oui, 16 non et 2 abstentions***

Je vous informe que nous étions 46 Conseillères et Conseillers généraux au moment du vote.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. Nous allons débattre sur le postulat en tant que tel. Je donne la parole à son auteur, M. Dietrich.

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. En préambule je remercie les cosignataires de ce postulat à savoir : Mme Buchs, MM. Schnarrenberger, Lago et Clément.

Ce qui m'a amené à vous proposer ce postulat vient du constat suivant :

Villars-sur-Glâne, 3<sup>ème</sup> commune du Canton de Fribourg avec 12'500 habitants, n'a pas de communication organisée. Plusieurs événements m'ont conduit à ce constat, à savoir :

- L'absence d'informations lors de la mise en place des lignes de bus 5 et 7 tant lors de la mise en service que lors de la récente modification de l'horaire.
- La communication insuffisante lors de la pollution de l'approvisionnement en eau de notre Commune l'été d'avant.
- Un bulletin communal, certes existant, mais à la parution trop peu fréquente. Les articles ne correspondent pas à un style journalistique moderne. Sa mise en page est confuse et pourrait servir d'exemple comme chose à ne pas faire pour une école de graphisme. Pour l'anecdote, dans le dernier bulletin on y trouve sur la même page la liste des tombes qui vont être désaffectées et l'opération coup de poing pour la mise en place du tunnel de la TransAgglo sous la route de Cormanon !
- Un site internet, certes très complet, tellement complet que les infos sont difficiles à trouver.
- Les conférences de presse du Conseil communal, les informations relatives à nos séances que nos journaux locaux relatent au mieux (et je les en remercie) ne sont pas suffisantes.



- La lecture du site internet et du bulletin de la Ville de Bulle, la lecture du site internet de notre voisine la Ville de Fribourg de même que son Journal 1700 qui paraît tous les mois et dans lequel j'ai appris par hasard l'existence de l'application « iSarine » m'ont montré que l'on peut faire mieux. Je suis également allé fouiller et lire les sites internet de différentes communes vaudoises ou valaisannes.
- L'annonce récente de la Ville de Fribourg concernant la prise en charge des personnes de plus de 75 ans durant la canicule a été reprise par nos journaux et la RTS avec des infos push sur leurs sites internet respectifs. Cela montre derrière un communiqué de presse précis et convainquant pour que les organes de presse le divulguent.

Je pourrais continuer ainsi mais je ne vais pas prolonger. Je tiens vraiment à dire et c'est très important, que cette liste non exhaustive ne veuille blâmer personne.

Aujourd'hui toutes les personnes impliquées dans la communication de notre Commune le font en plus de leur travail et justement la communication n'est pas leur profession. A mon avis, compte tenu de la grandeur de notre Commune et de ce que nous voulons communiquer, nous ne pouvons plus nous permettre une telle situation.

Notre population a droit à des informations, claires, précises et professionnelles concernant le fonctionnement de notre Commune et ainsi que des services et activités que celle-ci proposent. Le travail de nos employés n'en sera que valorisé.

Ainsi, je demande au Conseil communal, dans les 6 mois qui viennent, d'étudier la possibilité de mise en place d'un service de communication professionnel et efficace tant interne qu'externe. Notre population le mérite.

Dans cette étude, je souhaite que l'on soit attentif à éviter la fracture numérique : tout ne passe pas par Internet, Facebook ou Instagram. Il y a dans notre Commune beaucoup d'habitants pour qui la forme papier reste un pilier important de leur information.

En conclusion, je tiens à préciser que cette analyse ne devrait pas surcharger le personnel de notre Commune et donc engendrer des coûts. A mon sens, dans un premier temps cette analyse est du ressort du Conseil communal. Je vous remercie par avance de bien vouloir soutenir la transmission de ce postulat.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. Est-ce que le Conseil communal souhaite ajouter quelque chose sur le fond ? M. le Syndic.

**M. Bruno Marmier**, Syndic. Je vais ajouter le 8<sup>ème</sup> point comme mentionné. Au mois d'août, un délégué senior commencera à travailler au sein de la Commune et aura justement la tâche d'organiser la communication pour les personnes qui ne sont pas connectées à internet.

Comme déjà dit, le site internet est en cours de refonte en tenant compte des critiques formulées, et il en va de même pour le bulletin communal. Par contre, le Conseil communal ne souhaite pas, à court terme, professionnaliser et engager du personnel pour ces fonctions car il y a d'autres priorités. Nous avons aussi commencé à instaurer des conférences de presse pour mieux informer des enjeux qui sont proposés au Conseil général.

Je profite de revenir sur une remarque que je trouve déplacée qui est celle de prétendre que l'information n'a pas été bonne lors de la pollution du réseau d'eau. Entre le moment où nous avons donné l'alerte et où la plupart des gens ont été informés, il s'est passé qu'une heure et demie. Il y a eu des communiqués de presse, les informations sont passées à la radio et à la RTS le soir même. C'est un peu diffamatoire de prétendre que les choses n'ont pas été faites. Nous n'avons effectivement pas collé des affiches sur chaque porte de maison comme cela peut se faire dans une petite commune. Le tissu bâti à Villars-sur-Glâne est dense et si nous avions demandé aux pompiers ou à d'autres acteurs de coller des affiches, ils en auraient eu jusqu'à 3 heures du matin. Or avec les mesures prises, la très grande majorité des gens ont été informé avant.

Ne mélangeons pas les pinceaux et dans ce sens, je vous invite à ne pas surcharger le Conseil communal avec ce postulat. Dans les années à venir, si le besoin d'un poste professionnel se fait sentir, il y aura toujours la possibilité de le proposer au budget mais actuellement nous avons des ressources internes en précisant que pour la page web nous avons engagé une personne chargée du contenu multimédia qui nous aide à présenter notre communication de manière claire et précise. Je vous remercie et vous invite à refuser ce postulat.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. La parole est au Conseil général s'agissant du fond du postulat. Mme Monney.

**Mme Lucie Monney**, Conseillère générale. Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit par M. Karati. Les arguments ont très bien été présentés et nous connaissons les outils qui sont utiles pour la communication, l'application iSarine, etc. Peut-être une nouvelle refonte du bulletin communal, un meilleur design pour le site internet. Toutes ces choses, nous les connaissons et en aucun cas il y a un besoin d'un service professionnel pour la communication.

Comme l'a mentionné Monsieur le Syndic, il s'agit d'une surcharge pour le Conseil communal et c'est pour cela que le groupe PLR-PVL ne soutiendra pas ce postulat et vous recommande de le rejeter.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. D'autres interventions avant de passer au vote ? Tel n'est pas le cas. M. Dietrich maintenez-vous votre postulat ?

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. Répond par l'affirmatif.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. Nous allons donc passer au vote. Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 036 au Conseil communal sont priés de le manifester à main levée.

***La transmission du postulat N° 036 au Conseil communal est refusée par 32 non, 12 oui et 3 abstentions***

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. Il est 22.15 heures, je demande une courte interruption de séance de 2 minutes afin de déterminer, d'entente avec le Bureau, si nous poursuivons notre ordre du jour en essayant de le terminer ou si nous décidons de reporter les objets restants, à savoir les points 10 et 11, à une autre séance en passant à présent directement aux divers.

La séance est interrompue de 22h15 à 22h17.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. D'entente avec le Conseil communal, nous vous proposons de reporter les points 10 et 11 à la prochaine séance. J'ouvre la discussion à ce sujet avant de passer au vote. Est-ce que la parole est demandée ? M. Dietrich.

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. Je suis d'accord avec cette proposition car ce sont deux gros objets et il faut prendre le temps de les traiter. Si le Bureau n'avait pas pris cette décision j'aurais déposé une motion d'ordre dans ce sens.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous vous proposons une motion d'ordre proposant l'ajournement des débats des points 10 et 11 à la prochaine séance. Pour déployer ses effets, la motion d'ordre doit être acceptée par le Conseil général qui tranche séance tenante après discussion à ce sujet.

Je vous propose donc de procéder à un vote formel sur le report des points 10 et 11 de notre ordre du jour à la séance du 5 octobre 2023.

Celles et ceux qui décident de reporter les points 10 et 11 de notre ordre du jour à la séance du 5 octobre 2023 le manifestent par main levée.

***Le report de points 10 et 11 de notre ordre du jour à la séance du 5 octobre 2023 est accepté par 40 oui, 4 non et 1 abstention***

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. Nous allons donc reporter les points 10 et 11 de notre ordre du jour à la prochaine séance et passer directement aux divers.

## **10. Divers**

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. A qui puis-je donner la parole ? M. Dietrich.

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. J'ai deux divers. Tout d'abord, il y a une semaine j'ai eu l'honneur de présider la séance de l'Agglomération de Fribourg qui s'est tenue dans cette salle et je tenais, ici, à remercier au nom du Bureau de l'Agglo et du secrétariat de l'Agglo la parfaite organisation qui a été faite ici au niveau logistique. C'était juste fantastique et le secrétariat m'a demandé de transmettre ses remerciements à tous ceux qui ont travaillé activement.

Mon deuxième divers dont j'ai fait allusion tout à l'heure, est que la Ville de Fribourg a annoncé la prise en charge des personnes de plus de 75 ans lors des canicules, ce que nous faisons également mais ce qui m'a titillé dans le communiqué de la Ville de Fribourg c'est qu'il y a une collaboration avec le Réseau Santé Sarine qui se fait par le Service des soins à domicile. Je fais la demande formelle à nos deux représentants, Mme Alizée Rey et M. Marco Aurelio Andina, d'analyser sous quelle forme la Ville de Fribourg va payer les prestations du Réseau Santé Sarine respectivement sa collaboration avec le Service des soins à domicile. Car, à défaut, ce serait toutes les communes du Réseau Santé Sarine qui participeraient à cette action de la Ville de Fribourg.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre à ce stade ? Tel n'est pas le cas, y a-t-il d'autres divers ? M. Schmidt.

**M. Nicolas Schmidt**, Conseiller général. Peut-être que je n'ai pas bien compris mais je dois revenir sur les explications de Mme Defferrard quant aux arrêts de bus et la LHand.

Repousser de plus de deux ans la réalisation des mesures d'adaptation des arrêts de bus pour favoriser la mobilité de personnes en situation de handicap est honteux. Surtout pour des raisons financières. Les mesures étaient urgentes, les problèmes de mobilité effectivement pressants. Pour des raisons de savoir qui, entre la Commune et le Canton, paiera on préfère dépasser les délais légaux. Qui payera ? De toute façon les contribuables et maintenant surtout les personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, si j'ai bien compris les arrêts de bus « Derrey et Chênes » qui n'étaient pas prévus seront maintenus et devront également être adaptés. Est-ce juste ?

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre à ce stade ? Tel n'est pas le cas, y a-t-il d'autres divers ? Mme Buchs

**Mme Katharina Buchs**, Conseillère générale. Chère Mme la Conseillère communale sortante, Chère Mélanie. C'est avec émotion et beaucoup de gratitude, que ce soir nous te remercions pour tes différents engagements politiques et en particulier de ta manière de travailler et de collaborer avec bienfaisance et franchise.

Tu t'es engagée et cela s'est ressenti tout au long de ces années avec pragmatisme et toujours avec des valeurs fortes de solidarité et d'une vision politique franche. Cette vision politique que tu as développée et sue transmettre, s'est associée à des sacrées compétences au niveau des finances communales. En effet, tu as présidé la Commission financière de la Commune avant d'accéder au Conseil communal.

Arrivée au Conseil Communal, les messages que tu as présentés pour les différentes rénovations ont reçu de nombreuses louanges. Mais c'est ailleurs, je l'avoue que tu m'as surprise. En effet, tu as adhéré de manière très forte et entière au défi du plan climat. Ce soir, nous sommes nombreux comme citoyens à te remercier de cet élan que tu as insufflé à la Commune, pour le plan climat.

Nous te souhaitons Mélanie, tous nos meilleurs vœux pour ta santé car nous voulons te voir encore longtemps te promener sur les chemins de notre Commune.

Chère Valentina, Chère future Conseillère communale. Les défis, les conflits, les gros dossiers ne t'inquiètent pas car tu sais écouter, déléguer. Si c'est nécessaire, tu sais relativiser et surtout tu sais ne pas perdre de vue l'essentiel. Nous nous réjouissons avec toi de cet engagement et nous te remercions t'apporter à notre Commune tes valeurs, tes nombreuses compétences et ton magnifique savoir-vivre.

Puisses-tu avoir plaisir, intérêt et force pour tes nouvelles responsabilités. Nous t'adressons nos plus vives félicitations.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. M. Le Syndic vous avez la parole.

**M. Bruno Marmier**, Syndic. Mme la Présidente, vous voilà au terme de votre année présidentielle et le Conseil communal tient à vous remercier pour la qualité de votre conduite de notre Législatif au cours de l'année écoulée ainsi que pour votre travail de représentation auprès de la population. Nous vous remercions également pour les excellentes relations que le Conseil général et son Bureau entretiennent avec le Conseil communal. Relation placée sous le signe de la confiance et du respect mutuel. Encore une fois, nous vous adressons nos vives félicitations pour votre année présidentielle.

Comme vous le savez Mme Mélanie Maillard Russier quittera sa fonction de Conseillère communale et même si le Conseil communal prendra formellement congé de Mme Maillard Russier à la fin du mois, je tenais à lui adresser, ce soir déjà, quelques mots de remerciements.

Comme l'exige cette soirée marathon, je me limiterai à quelques mots mais ce soir chaque mot compte davantage. Ceux qui me viennent à l'esprit pour décrire sa présence au Conseil communal : rigueur et passion. C'est, en effet, avec beaucoup de rigueur et de précision à l'ouvrage qu'elle a empoigné les dossiers du dicastère du patrimoine et des constructions auxquelles se sont rajoutées les tâches du développement durable.

C'est aussi cette volonté de rigueur d'abord envers elle-même qui la contraignent aujourd'hui à faire le choix douloureux de renoncer à cette fonction à laquelle l'ont porté les citoyens de Villars-sur-Glâne en 2021.

Quant à la passion qui l'anime pour la chose publique, principalement communale, elle était visible dès le premier jour et c'est aussi avec cette passion qu'elle vous a présenté différents messages au cours de ces deux dernières années. Merci Madame la Conseillère communale pour votre engagement.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. Mélanie, au nom du Législatif, je t'adresse nos plus sincères remerciements pour tout ce que tu as accompli et apporté à Villars-sur-Glâne durant tes années de dévotion tant au Législatif qu'à l'Exécutif et te souhaite le meilleur pour la suite. A titre personnel, je te remercie pour ton engagement sans faille et te remercie de m'avoir montré la voie. Tu as toujours été d'un soutien inconditionnel et d'une grande inspiration pour moi ! Je tâcherai d'être à la hauteur de tes accomplissements ! Merci  
Mme Maillard Russier vous avez la parole.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Conseillère communale. Il est temps pour moi de faire ma dernière intervention devant vous. Fin avril c'est avec un immense regret que j'ai présenté ma démission au Conseil communal. Durant près d'un an et demi j'ai cumulé mon rôle de Conseillère communale à celui de cheffe du Service de la Justice du Canton de Fribourg. Le 6 avril dernier, mon cœur m'a fait comprendre que la conciliation de ces deux activités était devenue trop lourde. Les circonstances m'ont donc contrainte à abandonner une fonction qui m'a passionnée ainsi qu'une équipe du Conseil communal soudée et chaleureuse. Je tiens à remercier ici tous mes collègues actuels du Conseil communal ainsi que Pierre-Emmanuel Carrel qui a fait ses adieux lors de la précédente séance. J'adresse en particulier ma gratitude à notre Syndic qui a parfaitement su nous fédérer. Siéger au sein de cette équipe a été un immense plaisir. Sans trahir la collégialité, parce que vous vous en doutez sans doute, notre Conseil communal est composé de personnalités assez différentes. A quelques mois de la mi-législature, je peux vous assurer que ces différences contribuent à enrichir les débats et à faire émerger les solutions les plus convaincantes et les plus solides dans l'intérêt de notre Commune et de sa population.

Un merci particulier à François Grangier, mon nouveau suppléant, qui, au tout début de son mandat, a déjà dû, au pied levé, diriger deux dicastères durant mes trois semaines d'absences.

Je tiens aussi à souligner, ici, l'immense plaisir que j'ai eu à travailler avec le personnel communal. Je pense en particulier à Emmanuel Roulin, notre Secrétaire communal, qui dirige l'administration d'une main de maître et qui apporte un soutien précieux à l'ensemble du Conseil communal. Merci aussi à Martine Stritt, la mémoire vivante de l'administration, qui m'a aussi beaucoup soutenue quand j'étais Présidente de la Commission financière de Villars-sur-Glâne et aussi celle du Réseau Santé Sarine. Je salue aussi en particulier notre très dynamique et engagée ingénieure communale, Jasmine Montel Cambou et toute l'équipe des Services techniques. J'ai rencontré et côtoyé des collaborateurs et des collaboratrices compétents et motivés et engagés au service de la population de Villars-sur-Glâne.

Mes regrets sont d'autant plus grands aujourd'hui que la Législature 2021-2026 est propice à la réalisation de projets ambitieux pour les villaroises et le villarois après plusieurs années d'incertitudes pesant sur notre Commune notamment avec la réforme fiscale et la votation sur la fusion du Grand Fribourg. Cette législature doit permettre de relever les défis essentiels pour les villaroises et les villarois.

Le changement climatique et le vieillissement de la population en sont incontestablement les plus grands. Les décisions qui sont prises aujourd'hui déploieront leurs effets sur des années et des décennies. J'espère avoir joué mon rôle durant ces deux dernières années. Je me réjouis d'avoir pu porter plusieurs projets grâce au soutien de mes collègues et l'engagement de nos prédécesseurs. Je pense bien sûr au Plan climat voté aujourd'hui mais aussi à la rénovation de la bibliothèque, à la réfection de l'école de Cormanon ou le raccordement de Nuithonie au chauffage à distance sans compter les magnifiques rideaux de la Grange dont le choix a été une de mes premières décisions de Conseillère communale.

Je pars avec un sentiment d'inaccompli mais je suis sereine. J'ai en effet la certitude, Chère Valentina qu'après ta magnifique année de présidence tu sauras parfaitement t'intégrer dans notre Exécutif et continuer des travaux qui ont été notamment initiés par ton Cher papa, Je pense très fort à lui ce soir puisque c'est lui qui, au printemps 2015, m'a sollicitée pour une candidature au Conseil communal. Je le vois comme un signe du destin. Merci d'avoir accepté de reprendre le flambeau et je te souhaite autant de plaisir que j'en ai eu. Avec toi et le reste du Conseil communal, je pars en sachant que Villars-sur-Glâne peut compter sur une équipe engagée et déterminée à faire prospérer notre Commune et sa population ainsi que sur les compétences et la motivation sans faille du personnel communal.

J'aimerais aussi adresser mes vifs remerciements à mon parti pour son soutien et sa confiance. Merci Katharina pour tes gentils mots.

Enfin, j'ai réservé mes dernières paroles pour vous, Chères Conseillères générales, Chers Conseillers généraux. Je sais que parfois c'est un rôle frustrant. Que l'on se sent devant le fait accompli ou qu'on regrette de ne pas avoir davantage de compétences et de pouvoir. Les séances sont parfois longues et les sujets fastidieux. Votre tâche est toutefois primordiale. Vous êtes les représentantes et représentants de la population. L'aiguillon indispensable et les gardiens du temple. Continuez de vous intéresser, de bousculer notre Exécutif, de relayer les préoccupations de notre population avec cœur et conviction. Bon vent et bonne continuation à vous.



**Mme Valentina Marthaler**, Présidente sortante. Merci beaucoup. A moi, de vous adresser encore quelques mots en tant que Présidente.

Cher Dimitri, je te passe, ce soir, le témoin après une année de présidence riche en apprentissage et en partage. La présidence exige d'investir du temps et de l'énergie mais tu verras que le plaisir et la fierté éprouvés dans cette fonction valent cent fois cet investissement.

J'aimerais profiter pour te remercier de m'avoir secondé et remplacé avec brio et bienveillance lorsque cela était nécessaire. Au Bureau, Mélanie, Aurélie, Pierre et Julien, mes vifs remerciements pour votre précieux travail lors des séances du Conseil général et en dehors. Mes remerciements les plus sincères s'adressent également à M. Emmanuel Roulin, Mme Stritt et Mme Vonlanthen pour leur aide, leur travail et leur soutien indéfectible sans oublier M. Manusev sans qui le déroulement de nos séances ne pourrait être aussi serein.

Je souhaitais aussi saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude au Conseil Communal pour leur travail et notre excellente collaboration durant cette année de présidence. Et finalement, un immense merci également à vous Chères et Chers collègues du Conseil général pour la qualité des débats, le respect que vous vous êtes toujours témoigné et la confiance que vous m'avez témoignée. La fin de ma présidence est également marquée par mon départ, quelque peu nostalgique, de notre Législatif après 5 ans passés en son sein. J'en ressors grandie et prête à affronter de nouveaux défis au sein de notre Exécutif et c'est en grande partie grâce à vous toutes et tous !

Il est 22h38, je lève la séance et vous invite à partager un moment convivial autour de l'apéritif amélioré. A bientôt et bel été à toutes et tous !

Approuvé le 3 octobre 2023

#### **AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

**Le Secrétaire**

  
Emmanuel ROULIN



**La Présidente**

  
Valentina MARTHALER

# COMPTES 2022

## Villars-sur-Glâne

**-BÉNÉFICE INATTENDU**

**-PRUDENCE MAINTENUE**



# A. FONCTIONNEMENT :

1) **Bénéfice budgétisé :** CHF 282'469

2) **Bénéfice réalisé:** CHF 5'954'398

---

3) **Différence :** + CHF 5'671'929

4) **Explications :**

- Réduction charges
- Pessimisme COVID fin 2021
- Bonnes surprises PM (RFFA 2020)

5) **Deuxièmes comptes MCH2**



# LES CAUSES :

## 1. RÉDUCTION DES CHARGES NETTES B22 DANS TOUS LES CHAPITRES :

- **0 : administration :** - CHF 589'681  
- **11.7%**
- **1 : ordre et sécurité publics :** - CHF 163'980  
- **7.2%**
- **2 : formation :** - CHF 911'425  
- **4.9%**



- **3 : culture, sports et loisirs :** - CHF 173'490  
- **4.4%**
- **4 : santé :** - CHF 53'120  
- **1.02%**
- **5 : prévoyance sociale :** - CHF 322'616  
- **3.1%**
- **6 : trafic et télécommunications :**  
- CHF 318'511  
- **6.2%**



■ **7 : environnement et aménagement du territoire :**

- CHF 261'265

- **46.4%**

■ **8 : économie publique (hors CIG) :**

- CHF 1'704

- **0.8%**

**Total réduction charges nettes 1-8 B22 :**

- CHF 2'835'832



## 2. IMPÔTS CONJONCTURELS :

- **IGI :** + CHF 527'000 (B22)  
à CHF 1'227'000  
(C21 = CHF 798'000)
- **Mutations immobilières :** + CHF 143'000 (B22)  
à CHF 1'343'000
- **Impôts successions :** + CHF 99'000  
à CHF 159'523
- **Prestations en capital :** + CHF 252'212  
à CHF 902'212
- **Total :** + **CHF 1'021'212 (B22)**



### 3. IMPÔTS REVENU PERSONNES PHYSIQUES :

- CHF 22'000'000 année en cours : - CHF 2'000'000 (B22)  
(mesures fiscales cantonales)
- CHF 246'351.05 surplus années précédentes
- **Total : CHF 22'246'351** total 2022
- Stabilité 2021 (hors évènement extraordinaire)
- Attention : retard TF 2021 au niveau cantonal





## 4. IMPÔTS BÉNÉFICE PERSONNES MORALES :

- Rappel : RFFA en vigueur depuis 01.01.2020 /  
Prédiction : - 43%
- Avant 01.01.2020 : CHF 20'000'000 impôts bénéfice
- 2014 : année record : CHF 24'805'000 impôts bénéfice
- Rappel 2021: CHF 11'005'000
- **2022** : CHF 19'200'000 (+ CHF 1'920'000 B22)
- Bases de calcul solides / TF 2020 connues
- Dépendance PM 2022 : 50%



## **B. INVESTISSEMENTS 2022**

- **Bruts** : CHF 5'088'590
- **Nets** : CHF 3'481'601
- Messages de ce soir
- Investissements 2023 planifiés :  
CHF 15'000'000 nets (cf budget 2023)
- . Emprunts selon liquidités



# C. BILAN

- Rappel: exigence MCH2 : réévaluation du patrimoine à valeur réelle
- Réévaluation patrimoine administratif : CHF 37'441'847
- Réévaluation patrimoine financier : CHF 5'072'973
- Prélèvement annuel de CHF 2'300'000 x 10 ans :  
compense les amortissements sur réévaluation de CHF 2'048'582 (différence CHF 251'418 sur résultat)
- Solde : CHF 22'308'000 virés à la fortune de la Commune
- Peut servir à combler déficits futurs
- Capital propre au 31.12.2022 : CHF 87'325'664 (p. 90)



# C. BILAN


















- Dette brute 31.12.2022 : CHF 70'000'000 (- CHF 9'000'000)
- Dette nette 31.12.2022 : CHF 56'446'764 (- CHF 4'483'462)
- Liquidités 31.12.2022 : CHF 14'748'290 (+ CHF 2'077'479)
- Taux moyen dette : 0.59%
- Flux de trésorerie : + CHF 14'575'216 (CHF 4'060'809 C21)  
(= excédent de recettes 2021 sans les opérations comptables)
- Solde des provisions (≠MCH2) : 0.

PF17 : -CHF 900'000 (2022)

CPPEF : -CHF 1'596'351 (payé 2022)



# D. INDICATEURS FINANCIERS

	<b>2021</b>		<b>2022</b>	
1. Taux d'endettement net	117.02%		99.74%	
2. Degré d'autofinancement	2450%		265%	
3. Part des charges d'intérêts	0.85%		0.57%	
4. Dette brute par rapport aux revenus	128%		113.71%	
5. Proportion des investissements	2.32%		7.13%	
6. Part du service de la dette	6.63%		5.78%	
7. Dette nette par habitant en francs	4973.90%		4590.29%	
8. Taux d'autofinancement	11%		11.52%	
9. Remarque : loin du catastrophisme BDO, processus de fusion				

# E. PERSPECTIVES ET CONCLUSIONS

1. Inconnues : situation internationale / impact sur l'économie / revenus fiscaux / taux d'intérêts ?
2. Liquidités à disposition pour financer les nombreux investissements : signe de bonne santé / bon pour les ratios
3. Premiers effets RFFA 2020 connus
4. Remerciements



**Message relatif au crédit d'investissement du 1<sup>er</sup> paquet de mesures du  
Plan climat communal**

**Rectification sur l'amortissement**

---

Le besoin en financement se monte à CHF 259'000.- TTC réalisable par un emprunt.

<b>Demande de crédit d'investissement brut</b>	<b>CHF 259'000.- TTC</b>
Amortissement direct	CHF 100'000.- TTC
Amortissement de 10 % par an sur CHF 159'000.- selon MCH2	CHF 15'900.- TTC
Intérêts de 3% par an sur CHF 159'000.-	<u>CHF 4'770.- TTC</u>
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES ANNUELLES après amortissement direct de CHF 100'000.-</b>	<b>CHF 20'670.- TTC</b> =====